6 Signalisation

Programme d'identification visuelle

Dernière mise à jour : 27 juin 2007

6.1 Signalisation extérieure

6.2 Signalisation intérieure

Ville de Québec

TABLE DES MATIÈRES

2 **Introduction**

3 **Remarques générales**

6.1 Notions de base
4 • Domaines d'application
5 • Module de base **A**
6 – Juxtaposition de modules
7 – Modules fragmentaires
8 • Application du module de base **A**
10 • Choix des modules
11 • Format des panneaux
12 • Caractères typographiques
13 • Calibre des caractères typographiques
18 • Calibre des flèches
20 • Pictogrammes
21 • Signature graphique de la Ville
22 • Couleur
23 • Mention de l'arrondissement
24 • Identification des bureaux d'arrondissement
25 • Identification conjointe
25 – Services d'arrondissement et services centraux
27 – Entités administratives indépendantes de la Ville – Panneaux horizontaux
28 – Entités administratives indépendantes de la Ville – Panneaux carrés
29 • Panneaux directionnels
30 • Panneaux de chantier
30 – Panneaux standards
32 – Panneau avec plan image
33 • Panneaux de réglementation
35 • Plans et devis pour nouvelles enseignes
35 – Exemples d'enseignes murales
36 – Exemples d'enseignes sur pied
37 • Couleur

6.2 Signalisation intérieure
38 • Domaines d'application
39 • Structures d'affichage
40 • Différents types de panneaux
42 • Zone de dégagement
43 • Calibres typographiques
44 • Panneau répertoire
51 • Panneau répertoire d'étage
60 • Panneau répertoire spécifique
64 • Panneau directionnel
71 • Panneau d'identification de service
73 • Panneau d'identification – Commodités et sécurité
75 • Panneau d'identification du personnel – Plaque murale
76 • Panneau d'identification du personnel – Plaque pour écran
77 • Panneau d'identification de porte
79 • Positionnement
82 • Couleur

Introduction

Soucieuse de présenter une image uniforme, puissante et congruente à sa personnalité, la Ville de Québec s'est dotée d'un programme d'identification visuelle destiné à répondre à ses multiples besoins de communication et de signalisation tout en renforçant le sentiment d'appartenance de la population, du personnel et des membres de l'administration municipale.

Le présent guide de normes graphiques constitue un instrument de travail mis à la disposition des divers usagers de la signature graphique de la Ville de Québec et de celle de ses arrondissements. Il contient l'essentiel des normes graphiques qui régissent l'utilisation de ces signatures.

La mise en application des règles contenues dans ce guide, en particulier en ce qui concerne la constance et l'exactitude de la reproduction, est essentielle au maintien et au renforcement de l'image de marque de la Ville de Québec. Ces règles doivent donc être rigoureusement respectées.

Note

Tout utilisateur ou fournisseur qui emploie le présent guide s'engage à respecter scrupuleusement les principes qui y sont énoncés. Dans le cas contraire, la Ville de Québec se réserve le droit de refuser de payer les travaux non conformes à ses exigences graphiques ou d'exiger que lesdits travaux soient recommencés. L'approbation préalable des épreuves avant impression ou installation est donc fortement recommandée.

Il est strictement interdit de modifier, en tout ou en partie, les règles et les reproductions maîtresses de ce document. Dans l'éventualité d'une situation non prévue par le présent guide ou de l'absolue nécessité de contourner certaines règles qu'il contient, les usagers de la signature graphique de la Ville de Québec et de ses arrondissements doivent s'efforcer de réduire au minimum les écarts par rapport aux normes établies.

Toute dérogation aux normes formulées dans le présent guide doit être préalablement autorisée par écrit par le Service des communications de la Ville de Québec. Pour obtenir une telle autorisation, on doit s'adresser à la Division de la conception, de la production et de la mise en marché en composant le (418) 641-6651.

On peut également s'adresser à la Division de la conception, de la production et de la mise en marché pour obtenir toute précision additionnelle relativement à l'application des normes graphiques régissant la signature graphique de la Ville de Québec et de ses arrondissements.

Remarques générales

Le rôle de la signalisation est multiple : identifier, diriger, personnaliser, communiquer. Pour une ville comme Québec, la signalisation contribue également à renforcer l'image de marque. Elle aide en outre les clientèles diversifiées de la Ville de Québec à reconnaître facilement les infrastructures municipales.

Dans son désir d'identifier de façon uniforme et cohérente la totalité des édifices et infrastructures qui abritent des services municipaux et des unités administratives, la Ville de Québec s'est heurtée à la très grande diversité des types de structures et des formats d'enseignes utilisés sur son territoire. Pour contourner cette difficulté, la Ville a conçu une grille graphique flexible, qui s'adapte à la plupart des situations.

En ce qui concerne la signalisation extérieure, il est essentiel de porter une attention particulière à la mention de l'arrondissement. Ainsi, les bureaux d'arrondissement et les bâtiments ou infrastructures à vocation culturelle, récréotouristique ou administrative qui relèvent d'un arrondissement doivent être identifiés à l'arrondissement en question. Pour leur part, les services, bâtiments et infrastructures qui ne relèvent pas spécifiquement d'un arrondissement doivent être identifiés uniquement à la Ville de Québec.

Quant à la signalisation intérieure, ce guide présente des normes graphiques et des directives précises, qu'il faut obligatoirement appliquer et suivre.

Dans tous les cas, l'information affichée doit être pertinente, concise et impeccable en ce qui a trait à la qualité du français utilisé. Afin d'optimiser la communication, il importe de limiter le nombre d'éléments d'information apparaissant sur les panneaux de signalisation.

Domaines d'application

Les normes de signalisation extérieure présentées dans ce document s'appliquent aux différents bâtiments, terrains et parcs de secteur. En aucun cas, ces normes ne viennent limiter les projets de signalisation thématiques des parcs de la municipalité ou autres projets d'interprétation. Pour ces derniers, seules les normes régissant la signature graphique de la Ville doivent être respectées.

Module de base A

Le module de base **A** a été conçu pour répondre adéquatement aux différents besoins d'affichage de la Ville de Québec. Tous les panneaux extérieurs de signalisation municipale doivent être réalisés à partir de ce module de forme carrée, qui se présente dans les quatre formats ci-dessous. Chaque module est défini par le nombre de segments **a** dont il est composé.

La grande flexibilité de ce module provient du fait que **la valeur du segment a est variable et dépend directement des dimensions du panneau.**

Des exemples d'application du module de base sont présentés aux pages 7 et 8 de ce chapitre.

Modules

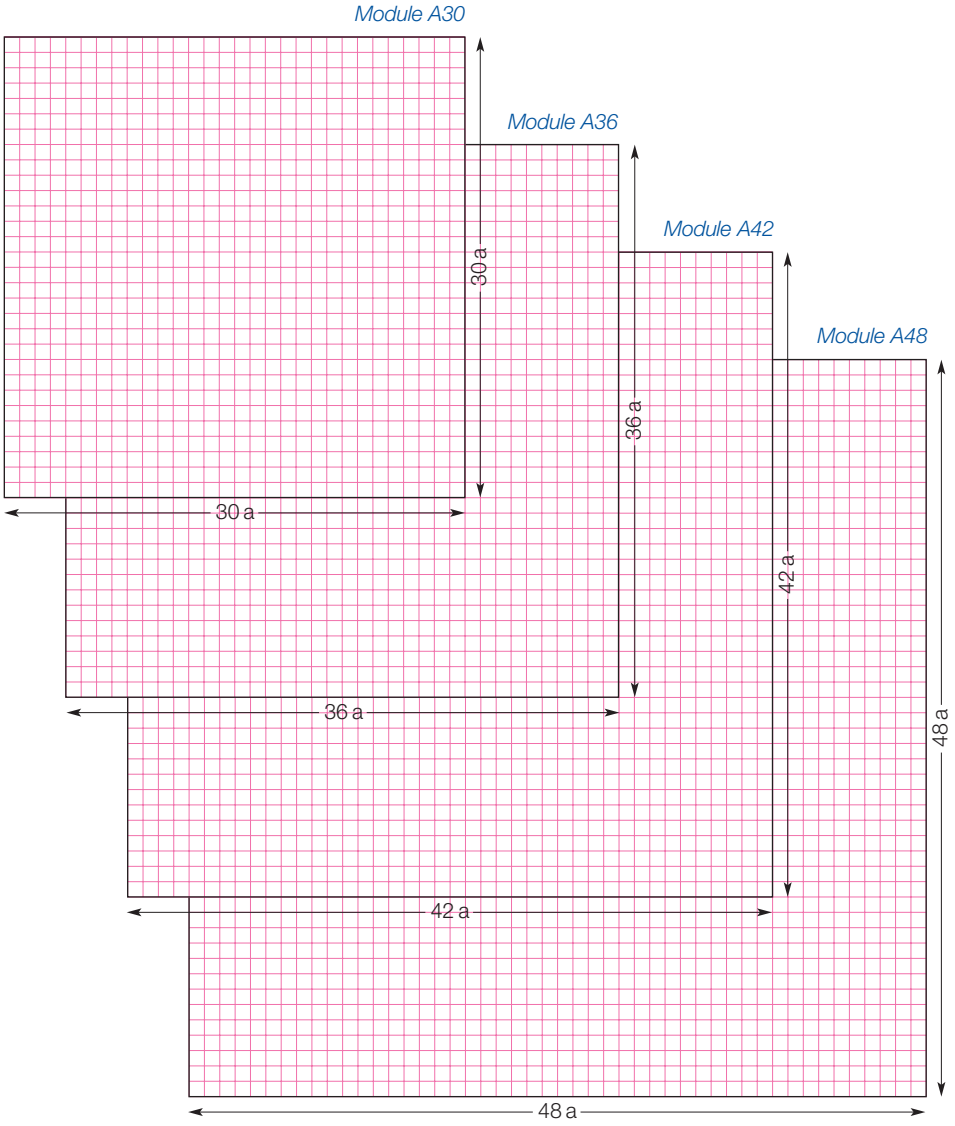

Module de base A
(suite)

Un panneau peut nécessiter plusieurs éléments de communication et exiger la juxtaposition verticale ou horizontale de plusieurs modules de même dimension, ce qui permettra d'obtenir des formats dont la largeur et la hauteur entretiennent un rapport de 2:1, 3:1, 2:2, etc. L'addition d'un demi-module **A** est également permise afin d'obtenir des formats de rapport 1,5:1.

Juxtaposition de modules

Rapport 2:1

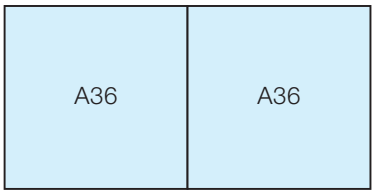

Rapport 3:1

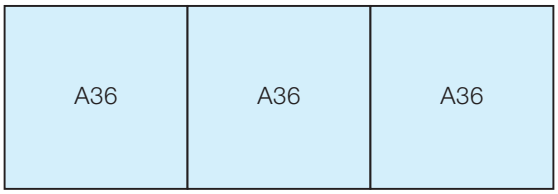

Rapport 2:2

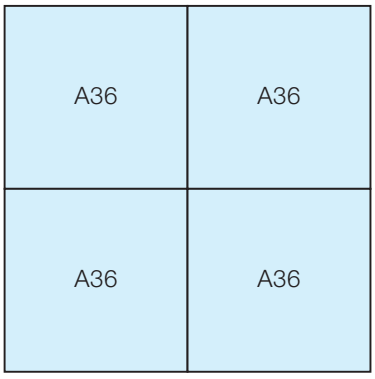

Rapport 1,5:1

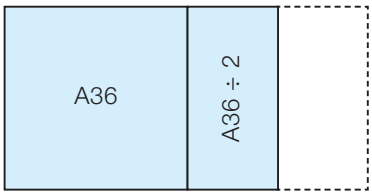

Module de base A
(suite)

Pour des besoins spécifiques, chacun des quatre formats du module **A** peut être fractionné verticalement, le plus souvent par multiples de 1/6 de la hauteur du module **A**. Le 1/4 de la hauteur est également accepté.

Les modules fragmentaires sont utilisés pour la production de panneaux de signalisation intérieurs ou extérieurs qui contiennent un minimum d'informations et pour lesquels l'application d'un format carré n'est pas possible.

Ces modules sont également utilisés pour l'ajout de partenaires qui doivent être juxtaposés au panneau principal.

Modules fragmentaires

1/6 A36

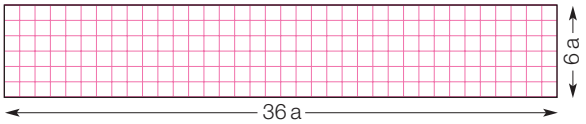

1/3 A36

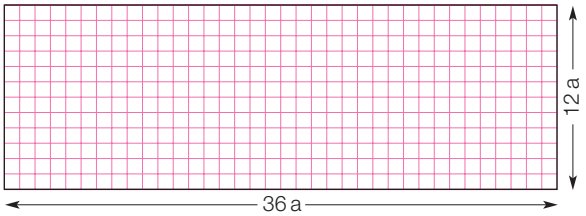

1/2 A36

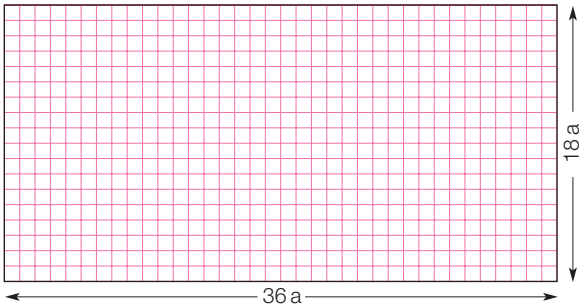

1/4 A36

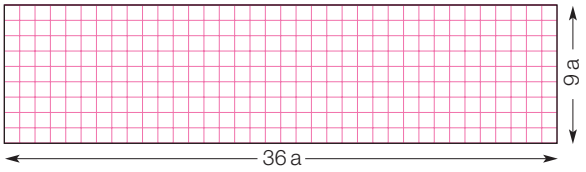

Application du module de base A

Pour travailler avec le module de base, il faut d'abord établir les dimensions du panneau à produire en considérant les rapports donnés en page 5 de ce chapitre. On applique ensuite le module choisi de façon à ce qu'il partage l'ensemble du panneau en segments égaux (voir page 9 pour le choix du module). La valeur de **a** est ensuite calculée par simple division.

Les dimensions doivent être indiquées en mesures métriques, de préférence en millimètres.

*La grandeur du segment **a** doit être indiquée clairement au moment de passer la commande au fournisseur.*

Exemples d'application pour un panneau de rapport 2:1

Il faut d'abord choisir le module qui doit être appliqué. Il s'agit ici du module A36 juxtaposé pour donner le rapport 2:1. Il faut ensuite faire correspondre le module aux dimensions du panneau.

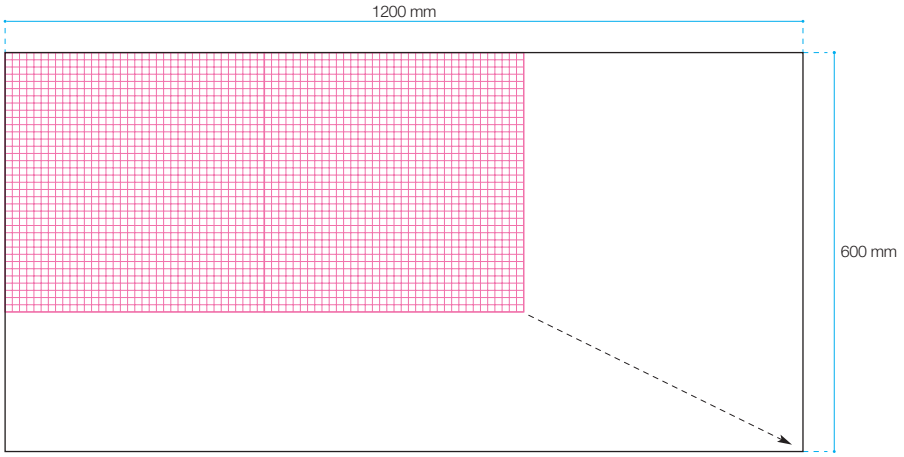

La valeur de **a** peut donc être établie comme suit à partir de la hauteur : 600 mm = 36 a. D'où a = 600 mm ÷ 36 = 16,7 mm.

*On aurait également pu établir la valeur de **a** à partir de la largeur. Dans ce cas, 1200 mm = 72 a et a = 16,7 mm.*

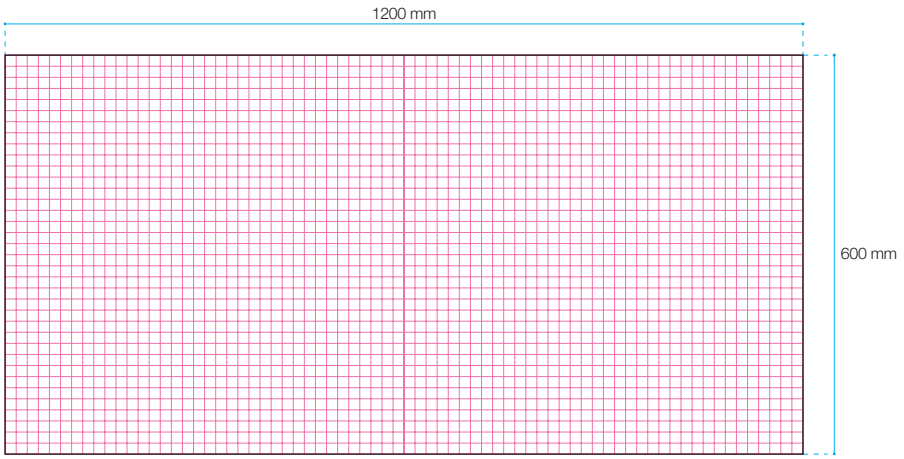

Application d'un module A36 (2:1) à un panneau de 1200 mm x 600 mm

Application du module de base A

(suite)

Lorsqu'on doit récupérer la structure d'un panneau déjà existant dont le format ne respecte pas un des rapports définis en page 5 de ce chapitre, le module est appliqué de façon à partager en segments égaux le côté le plus court, soit la hauteur pour les panneaux horizontaux ou la largeur pour les panneaux verticaux.

Exemples d'application pour un panneau de rapport irrégulier

Dans le cas d'un panneau de rapport irrégulier, il faut être particulièrement minutieux quant au choix du module afin que l'équilibre graphique du panneau s'apparente le plus possible à celui des panneaux de rapport standard, une fois les éléments de communication mis en place.

Il faut d'abord choisir le module qui doit être appliqué. Il s'agit ici du module A36 juxtaposé pour donner le rapport 2:1. Il faut ensuite faire correspondre le module à la dimension la plus courte du panneau, soit la hauteur pour les panneaux horizontaux.

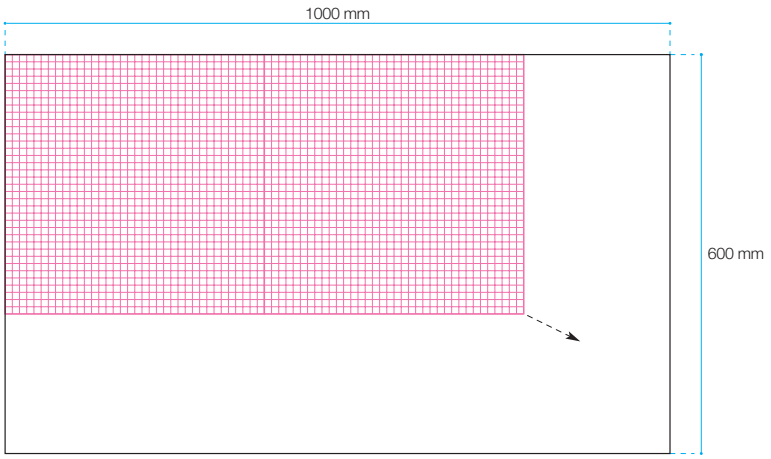

La valeur de **a** peut donc être établie comme suit à partir de la hauteur :

600 mm = 36 a. D'où a = 600 ÷ 36 = 16,7 mm.

*Dans le cas d'un panneau de rapport irrégulier, seule la dimension la plus courte permet d'établir rapidement la valeur de **a**.*

Application d'un module A36 (2:1) à un panneau de 1000 mm x 600 mm

Choix des modules

Afin d'assurer une présentation uniforme, tous les panneaux de signalisation municipale partagent la même base d'organisation. Quel que soit le format du panneau, il se divise toujours en segments égaux **a** dont le nombre est déterminé par le module de base appliqué. Les éléments de communication affichés sont entièrement basés sur les spécifications de chaque module.

C'est l'utilisation du panneau qui guide le choix du module qui sera appliqué.

Signalisation autour des bâtiments

Les divisions de mots en fin de ligne ne sont pas permises. En cas de manque d'espace, il faut changer le module appliqué ou élaguer l'information, toujours en respectant la langue française et ses particularités.

L'ensemble de la signalisation autour d'un bâtiment doit être réalisée en appliquant le module A36. Cette règle s'applique donc à l'identification du bâtiment, à l'identification des accès et aux panneaux directionnels sur les sites de stationnement ou ailleurs.

L'utilisation du module A42 est également permise pour la réalisation des panneaux qui contiennent beaucoup d'information ou des mots très longs occasionnant un manque d'espace lors de l'application du module A36.

Signalisation en bordure des autoroutes et éloignée des routes

Tous les panneaux doivent idéalement respecter les rapports de grandeur permis par la juxtaposition d'un module. Dans l'éventualité où il serait impossible d'adapter le format d'un panneau déjà existant, la hauteur de ce dernier servira de référence pour l'application du module de base.

La signalisation en bordure des autoroutes sera réalisée à partir du module A36G, qui est basé sur le module A36. Le « G » indique des marges et des règles d'organisation graphique adaptées à l'utilisation particulière de ce module (voir exemple à la page 20).

La signalisation qui doit être perçue à des distances moyennement éloignées des routes sera réalisée à l'aide du module A30. Cependant, la taille des caractères nécessaires à une bonne visibilité est directement liée à la distance de lecture. Ainsi, dès qu'un caractère plus gros est nécessaire, l'utilisation du module A36G sera l'option à privilégier afin de conserver un bon équilibre entre la signature et l'information typographique.

Format des panneaux

Le format des panneaux dépend directement des structures d'affichage déjà en place. Pour ce qui est des nouveaux panneaux créés, leur format est déterminé par la quantité d'informations, l'environnement et l'espace disponible pour l'affichage. **La référence de départ est le rapport 2:1.** Le choix du format d'un nouveau panneau est dicté également par le besoin de lisibilité, notamment pour les panneaux qui doivent être lus à distance. Il importe de rechercher un juste équilibre entre l'information à livrer et la surface d'inscription.

Les informations concernant les plans et devis pour l'édification de nouvelles structures et les matériaux à utiliser sont présentées à la fin de la présente section.

Caractères typographiques

Le texte des panneaux de signalisation est composé en caractères typographiques Helvetiva Neue Roman, Medium et Bold. À noter que ces trois polices de caractères sont les seules qu'on doit utiliser pour la production de panneaux de signalisation municipaux. L'espacement entre chaque caractère peut être ajusté au besoin afin de faciliter le décodage des mots et d'optimiser la lecture.

Pour tous les éléments de signalisation, le texte doit être composé en caractères Helvetica Neue de la compagnie Linotype-Hell AG. Les principales polices susceptibles d'être employées figurent ci-contre.

Aucune substitution de police ou de famille de caractères n'est admise.

À noter que, dans la majorité des logiciels, la famille de caractères Helvetica Neue s'affiche avec pour nom la seule mention «Helvetica». C'est le nombre précédant le nom de la police qui distingue les familles «Helvetica» et «Helvetica Neue».

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz1234567890

55 Helvetica Neue Roman

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz1234567890

65 Helvetica Neue Medium

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz1234567890

75 Helvetica Neue Bold

Calibre des caractères typographiques

Les caractères typographiques sont calibrés en fonction de l'unité **a** du module **A**. Les calibres sont définis selon huit niveaux qui conservent toujours les mêmes caractéristiques, quel que soit le module appliqué. Chaque niveau détermine la taille et la graisse des caractères de même que l'interligne et la taille de la flèche qui l'accompagne s'il y a lieu.

Niveau 1 – 75 Helvetica Neue Bold — Calibre : 3a / 5a

Ce niveau sert à identifier une unité administrative, un parc récréatif ou industriel. En général, c'est le niveau utilisé pour présenter le message prioritaire.

Ce niveau sert également à présenter le message secondaire sur les panneaux utilisant le module A36G (panneau parc industriel).

Niveau 2 – 75 Helvetica Neue Bold — Calibre : 2a / 4a

Ce niveau sert à identifier un nom d'édifice ou un équipement à caractère récréotouristique ou culturel. Ce niveau est composé en capitales et en petites capitales. Exceptionnellement, le calibrage de ce niveau est déterminé à partir de la hauteur de la petite capitale.

Niveau 3 – 55 Helvetica Neue Roman — Calibre : 3a / 5a

Ce niveau sert à présenter l'information secondaire ou l'information complémentaire au niveau 1. Il peut identifier une division, un secteur, un équipement municipal, etc.

Niveau 4 – 65 Helvetica Neue Medium — Calibre : 2a / 3a ou 2a / 4a

Ce niveau sert à présenter l'information complémentaire mais de moindre importance que le niveau 3. L'interligne est alors de **3a**. On peut utiliser un interlignage de **4a** sur les panneaux de réglementation lorsque ceci contribue à un meilleur équilibre.

Niveau 5 – 75 Helvetica Neue Bold — Calibre : 5a / 7a

Ce niveau sert à l'identification du numéro civique. Il sert également à l'identification du montant de l'investissement sur les panneaux de chantier. Il peut exceptionnellement être utilisé pour présenter le message prioritaire lorsque ce dernier est très court et que le niveau 1 ne parvient pas à lui donner toute l'importance voulue.

Le niveau 5 présente également le message prioritaire sur les panneaux utilisant le module A36G (panneau parc industriel).

Calibre des caractères typographiques
(suite)

Des exemples d'application sont présentés dans les sections 6.2 et 6.3.

Niveau 6 – 75 Helvetica Neue Bold — Calibre : 4 a / 6 a

Ce niveau sert à l'identification du message prioritaire sur les panneaux de chantier.

Niveau 7 – 75 Helvetica Neue Bold — Calibre : 2 a / 3 a ou 2 a / 4 a

Ce niveau sert, entre autre, à l'identification du nom de l'arrondissement. L'interligne est alors de **3 a**.

Il sert également sur les panneaux de chantier pour présenter les dates et le détail des travaux. L'interligne est alors de **3 a**.

Niveau 8 – 75 Helvetica Neue Bold — Calibre : 1 a / 2 a

Ce niveau sert sur les panneaux de chantier pour présenter la mention « investissement de : ».
Exceptionnellement, le calibre de niveau 8 est déterminé à partir de la hauteur des bas de casse.

Niveau 9 – 55 Helvetica Neue Roman — Calibre : 1 a / 2 a

Ce niveau sert à l'inscription de la mention « Arrondissement de » superposée au nom de l'arrondissement, qui est en niveau 7.

En signalisation extérieure, ce niveau sert également à l'inscription du numéro de téléphone sur les panneaux de chantier. En signalisation intérieure, il sert à l'inscription du titre de la fonction sur les panneaux positionnés à la porte des locaux.

Exceptionnellement, le calibre de niveau 9 est déterminé à partir de la hauteur des bas de casse.

Calibre des caractères typographiques
(suite)

Pour réaliser les panneaux extérieurs, il faut d'abord prendre connaissance des notions de base à la section 6.1.

Sept des dix niveaux typographiques présentés en pages 12 et 13 à la section 6.1 sont utilisés dans la réalisation des panneaux extérieurs. Chaque niveau détermine la taille et la graisse des caractères, de même que l'interligne et la taille de la flèche qui l'accompagne, s'il y a lieu. Les spécifications techniques de chaque niveau sont présentées dans les exemples de la présente section.

Tous les caractères et pictogrammes d'information générale sont en blanc sur fond bleu et doivent s'inscrire à l'intérieur des marges définies.

Caractère de base

Le calibrage et le positionnement du texte sont basés sur la capitale « Z ».

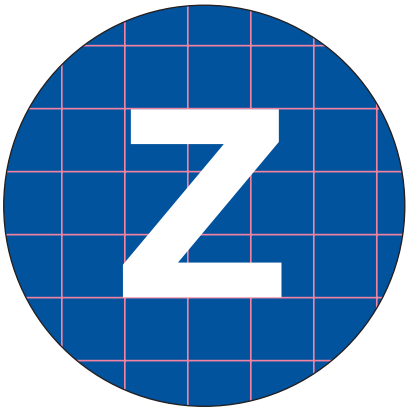

Pour les panneaux horizontaux, la première ligne du niveau 1 est toujours alignée par la base avec la signature de la Ville.

Le niveau 4 peut être positionné plus bas que la norme par rapport aux niveaux 1, 3 ou 5 lorsque l'équilibre visuel y gagne.

Le numéro civique est toujours en niveau 5.

Panneau horizontal

Calibre des caractères typographiques
(suite)

Il est essentiel de conserver un interligne minimal de **4 a** entre la base de la dernière ligne d'information et le haut du numéro civique. Si le module n'offre pas l'espace requis pour assurer ce dégagement, on doit choisir un autre module. Cependant, si l'utilisation d'un autre module n'est pas possible ou appropriée, il est alors permis d'ajouter quelques segments en hauteur afin d'obtenir le dégagement minimal requis.

Panneau vertical ou carré

Niveau 2
Helvetica Neue Medium
2 a / 4 a

Niveau 1
Helvetica Neue Bold
3 a / 5 a

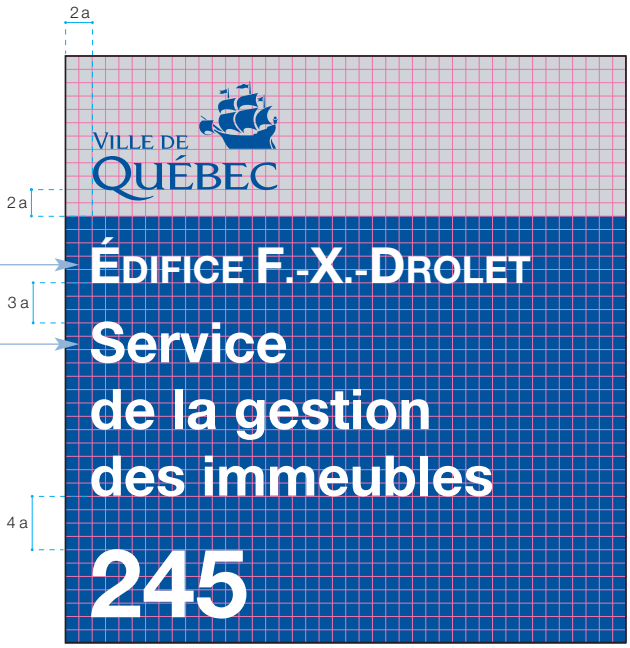

A42 (1:1) + 2 a sur la hauteur

Le panneau du haut est de format A42 auquel on a ajouté 2 segments sur la hauteur afin de respecter le dégagement minimal entre la dernière ligne d'information et le haut du numéro civique, ce qui n'était pas possible avec le format A42 standard tel que le démontre le panneau du bas.

A42 (1:1) non modifié

Calibre des caractères typographiques
(suite)

La signalisation en bordure des autoroutes est réalisée à partir du module A36G, qui est basé sur le module A36. Le « G » indique des marges et des règles d'organisation graphique adaptées à l'utilisation particulière de ce module.

La signalisation qui doit être perçue à des distances moyennement éloignées des routes est réalisée à l'aide du module A30. Cependant, la taille des caractères nécessaires à une bonne visibilité est directement liée à la distance de lecture. Ainsi, dès qu'un caractère plus gros est nécessaire, on utilise le module A36G. Pour ce faire, il faut appliquer le module A36 en suivant les règles particulières concernant les marges et le calibre des caractères typographiques, comme illustré ci-dessous.

Utilisation du module A36G

Pour ce module, la première ligne d'information s'aligne avec le haut des petites capitales des mots « Ville de ».

Niveau 5
Helvetica Neue Bold
5a/7a

Niveau 1
Helvetica Neue Bold
3a/5a

A36 (2:1)

A36 (2:1)

Calibre des flèches

La taille des flèches est déterminée par la taille des caractères typographiques qu'elle accompagne, suivant certaines règles propres à chaque situation.

Flèche accompagnant une seule ligne d'information

Lorsqu'une flèche accompagne une information tenant sur une seule ligne, sa hauteur est déterminée en ajoutant **1 a** à la hauteur des caractères composant l'information. La flèche est centrée en hauteur sur la ligne de texte qu'elle accompagne et elle est justifiée à droite.

Calibre des flèches
(suite)

Flèche accompagnant plusieurs lignes d'informations

Lorsqu'une flèche accompagne plusieurs lignes d'informations, sa hauteur est déterminée en ajoutant **1 a** à la hauteur des caractères du premier niveau apparaissant sur le panneau et elle est justifiée à droite.

Si la flèche concerne l'ensemble du panneau, elle est positionnée au tiers inférieur du panneau.

Si la flèche accompagne un bloc d'informations, elle est centrée sur la dernière ligne du bloc, sur le bloc ou sur la ligne la plus pertinente.

Niveau 1
Sert de référence pour la hauteur des flèches de l'ensemble du panneau

Flèche concernant l'ensemble du panneau
Hauteur : 4 a (basée sur niveau 1)

Flèche qui accompagne un bloc d'informations
Hauteur : 4 a (basée sur niveau 1)

Juxtaposition verticale de deux panneaux A30 (3:1)

Niveau 1
Sert de référence pour la hauteur des flèches de l'ensemble du panneau

Flèche qui accompagne un bloc d'informations
Hauteur : 4 a (basée sur niveau 1)

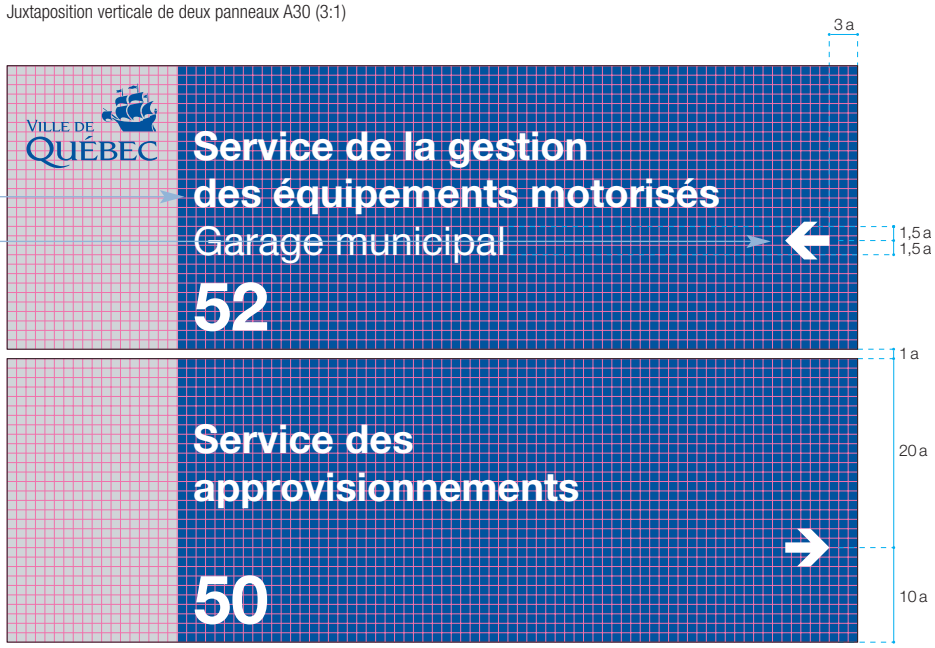

Juxtaposition verticale de deux panneaux A30 (3:1)

Pictogrammes

Pour faciliter la préparation des panneaux de signalisation, les pictogrammes susceptibles d'être employés ont été regroupés dans une banque disponible sur le serveur de la Ville de Québec. Il est également possible de se référer aux autres banques de pictogrammes du secteur public, notamment celle du ministère des Transports du Québec.

Signature graphique de la Ville

La signature graphique de la Ville doit apparaître dans le coin supérieur gauche de toute signalisation extérieure ou intérieure portant la mention d'un nom d'immeuble, d'un service ou d'une entité administrative de la Ville.

La taille de la signature est établie en fonction de la valeur du segment **a** résultant de l'application du module au format du panneau. La valeur **a** correspondra alors à l'unité de mesure **a** définie comme étant la zone de dégagement de la signature (voir chapitre 1 – Image de marque ou l'illustration au bas de cette page).

Position sur tous les panneaux (modules A30, A42 et A48) et sur les panneaux carrés ou verticaux (module A36)

Position sur les panneaux rectangulaires horizontaux (module A36)

*Lorsque le module A36 est appliqué à un panneau de format rectangulaire horizontal, la signature graphique est abaissée d'une unité de mesure **a** afin de conserver un bon équilibre graphique.*

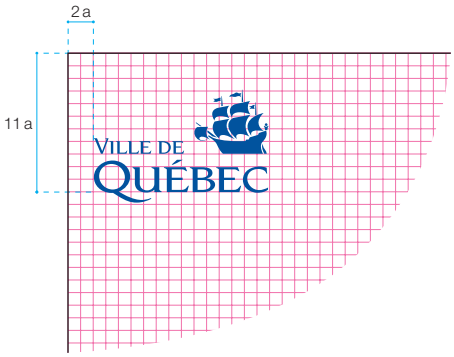

Rappel – Zone de dégagement

*La largeur de la zone de dégagement **a** correspond à la hauteur des petites capitales composant le mot « DE ».*

Couleur

Aucun élément graphique autre que la signature de la Ville ne peut apparaître dans la bande grise, quel que soit le format du panneau. Cette bande est strictement réservée à la mise en valeur de la signature graphique de la Ville.

En règle générale, les panneaux de signalisation extérieure sont composés de trois couleurs, soit le bleu (PMS 661), le gris (PMS 428) et le blanc. Les options de matériaux pour les différentes couleurs sont précisées à la section 6.4.

La signature graphique de la Ville se présente toujours en bleu (PMS 661) sur une bande horizontale ou verticale de couleur grise (PMS 428). Le format de cette bande est déterminé par la signature et non par la taille du panneau. Le reste du panneau affiche une information en caractères blancs sur fond bleu sauf, si nécessaire, pour une bande blanche d'une hauteur de 6a réservée à l'identification de l'arrondissement en caractères bleus (voir page 23, Mention de l'arrondissement).

Exemple d'application de la couleur sur les panneaux

A36 (2:1)

A36 (1:1)

A36 (2:1)

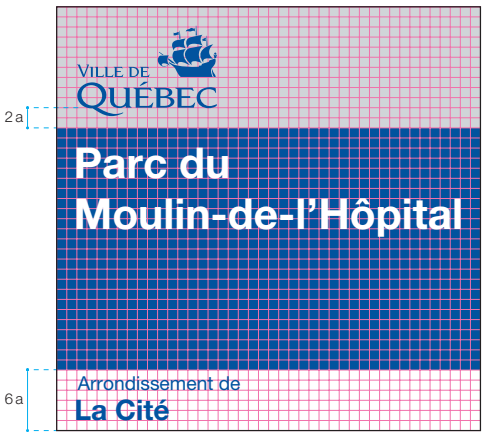

A42 (1:1)

Mention de l'arrondissement

La mention de l'arrondissement apparaît sur tous les bâtiments à caractère administratif relevant de la juridiction de l'arrondissement, tels que les bureaux d'arrondissement, les points de service, les immeubles à vocation culturelle ou récréotouristique et les parcs récréatifs.

L'identification principale des bureaux d'arrondissement est cependant soumise à un traitement particulier exposé à la page suivante.

Au gabarit de base des panneaux extérieurs, on ajoute les données techniques d'intégration de la mention de l'arrondissement.

Panneau horizontal

Niveau 2
Helvetica Neue Bold
2a/4a

Niveau 9
Helvetica Neue Roman
1a/2a
(déterminé exceptionnellement par la hauteur des bas de casse)

Niveau 7
Helvetica Neue Bold
2a/3a

A36 (2:1)

Panneau vertical ou carré

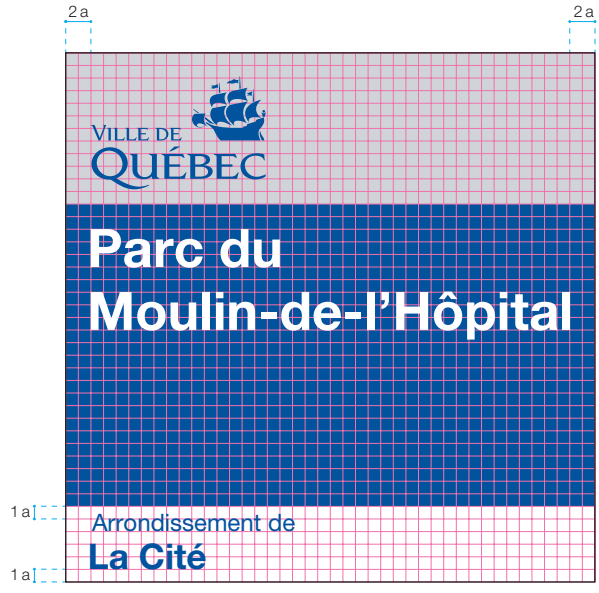

A42 (1:1)

Identification des bureaux d'arrondissement

De par leur vocation de services publics de proximité, les bureaux d'arrondissement et les points de service ont droit à une signalisation extérieure particulière. Ainsi, chaque bureau d'arrondissement et chaque point de service doit faire l'objet d'une étude d'implantation de panneau extérieur afin d'élaborer une stratégie d'identification optimale. Cette étude doit prendre en considération les règlements municipaux touchant l'affichage. L'approche graphique doit se faire selon la logique et dans l'esprit des normes graphiques présentées dans ce chapitre.

L'installation de nouvelles structures d'affichage doit faire l'objet d'une demande de permis auprès de la Commission de l'urbanisme de la Ville.

Le numéro civique est facultatif lorsqu'il est présent sur l'édifice. Il doit cependant être présent sur le panneau d'affichage dans le cas où il n'apparaît pas sur le bâtiment ou s'il est difficile à décoder.

Exemples d'identification – Bureau d'arrondissement

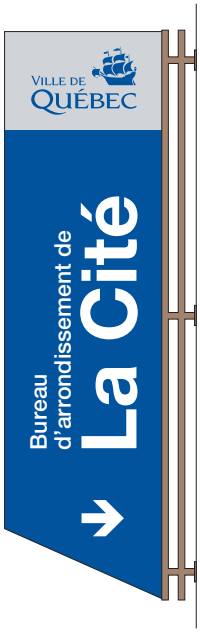

Exemples d'identification – Point de service

Identification conjointe

Lorsqu'un bâtiment héberge plusieurs entités administratives de la Ville, plusieurs modules individuels sont utilisés en juxtaposition. Chaque module identifie une entité particulière et suit les règles graphiques de base, tant pour les panneaux horizontaux que pour les panneaux carrés. L'ordre des panneaux est déterminé par l'importance de la présence de chaque entité administrative dans le bâtiment.

Dans cet exemple, le bâtiment abrite pricipalement un service d'arrondissement, mais héberge également un service central.

Lorsque deux panneaux sont juxtaposés, la signature graphique de la Ville n'apparaît que sur le premier panneau.

La même règle s'applique pour une identification conjointe sur des panneaux carrés.

Services d'arrondissement et services centraux

Juxtaposition verticale de deux panneaux A36 (2:1)

Un autre exemple de panneaux juxtaposés est présenté en page 22.

Identification conjointe

(suite)

Dans cet exemple, le bâtiment abrite principalement un service d'arrondissement, mais héberge également deux services centraux.

Services d'arrondissement et services centraux (suite)

Juxtaposition verticale de deux panneaux A36 (2:1)

Identification conjointe
(suite)

Lorsqu'un bâtiment héberge plusieurs entités administratives qui sont indépendantes de la Ville, ces entités sont identifiées sur des panneaux individuels situés sous le panneau principal. La version une couleur de la signature graphique de l'entité administrative accompagne alors la mention de cette dernière.

Dans le cas de panneaux horizontaux, tous les panneaux individuels ont la même hauteur. Cette dernière correspond au tiers de la hauteur du panneau principal.

Entités administratives indépendantes de la Ville – Panneaux horizontaux

A36 (2:1) avec juxtaposition de 3 panneaux complémentaires 1/3 A36

Signature graphique de l'entité administrative
Centrée en hauteur

Niveau 6
Helvetica Neue Bold
2a/3a
Centré en hauteur

Exceptionnellement, la signature graphique du Bureau de l'Ombudsman apparaît en couleur, vu sa parenté avec les couleurs de la Ville et l'absence d'une signature sans tons de gris.

Identification conjointe

(suite)

*Dans le cas de panneaux verticaux ou carrés, les panneaux individuels ont une hauteur minimale de **9a**, à laquelle on ajoute **3a** au besoin.*

Entités administratives indépendantes de la Ville – Panneaux carrés

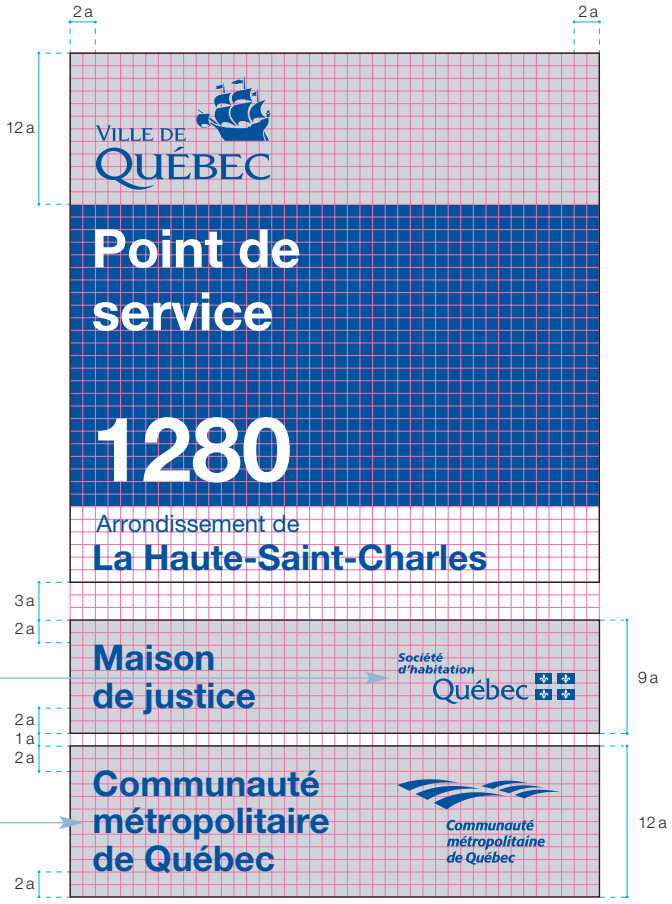

Signature graphique de l'entité administrative
Centrée en hauteur

Niveau 6
Helvetica Neue Bold
2a/3a

A42 (1:1) avec juxtaposition de 2 panneaux complémentaires

Panneaux directionnels

Afin de diriger la circulation autour des bâtiments, il est parfois nécessaire d'avoir recours à de petits panneaux directionnels. Ces panneaux sont réalisés à partir du module A42, qu'on fragmente au tiers de la hauteur. La longueur de ces petits panneaux directionnels peut varier de **42 a** à **84 a**, dans la mesure où l'on respecte la règle de fragmentation énoncée à la section 6.1. Au besoin, ces panneaux peuvent être juxtaposés verticalement ; dans ce cas, la longueur de tous les panneaux doit être uniforme. Pour ce faire, on adopte la longueur du panneau le plus long.

Exemples de panneaux directionnels

A42 (1 1/2:1/3)

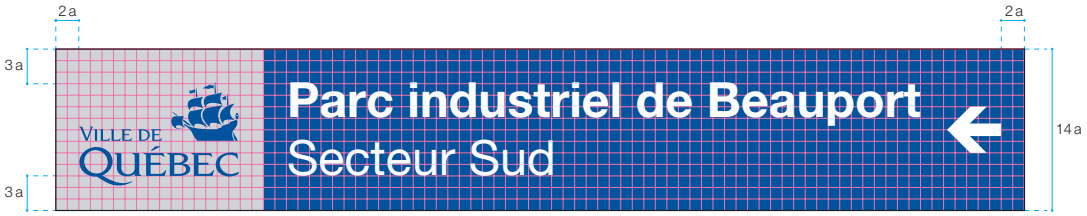

A42 (2:1/3)

Lorsque deux panneaux sont juxtaposés, la signature graphique de la Ville n'apparaît que sur le premier panneau.

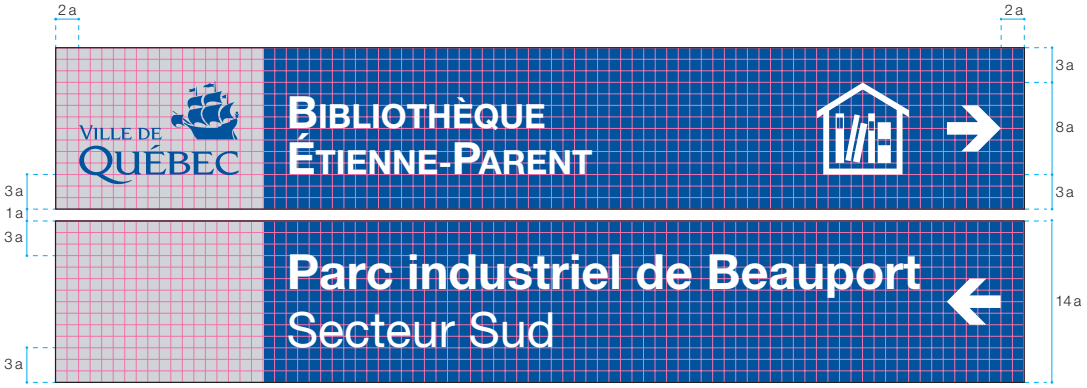

Juxtaposition verticale de deux panneaux A42 (2:1/3)

Panneaux de chantier

Ce type de panneau est utilisé exclusivement pour l'identification d'un chantier. Il est toujours réalisé selon l'un des rapports suivants :

- 1:1 (1219,2 mm x 1219,2 mm ou 48 po x 48 po)
- 1:2 (1219,2 mm x 2438,4 mm ou 48 po x 96 po)
- 2:1 (2438,4 mm x 1219,2 mm ou 96 po x 48 po)

Panneaux standards

*Dans la mesure du possible, il doit y avoir un espace fixe de **3a** entre le texte de niveau 6 et la ligne du numéro de téléphone. L'espace sous le numéro de téléphone est cependant flottant. Dans l'exemple ci-contre, les espaces ont été réduits au minimum acceptable.*

Panneaux de chantier
(suite)

Panneaux standards (suite)

Les mêmes consignes s'appliquent pour les panneaux de rapport 1:1 et 1:2.

Niveau 7
Helvetica Neue Bold
2a/3a

Niveau 9
Helvetica Neue Roman
1a/2a
(déterminé exceptionnellement par la hauteur des bas de casse)

Niveau 8
Helvetica Neue Bold
1a/2a
(déterminé exceptionnellement par la hauteur des bas de casse)

Niveau 1
Helvetica Neue Bold
3a/5a

Niveau 5
Helvetica Neue Bold
5a/7a

A42 (1:1)

Niveau 1
Helvetica Neue Bold
3a/5a

Niveau 7
Helvetica Neue Bold
2a/3a

Niveau 7
Helvetica Neue Bold
2a/3a

A42 (1:1)

Dans les formats verticaux, lorsque le titre est trop long pour être composé en niveau 6, il est permis d'utiliser le niveau 1, comme le montrent certains de ces exemples.

Niveau 6
Helvetica Neue Bold
4a/6a

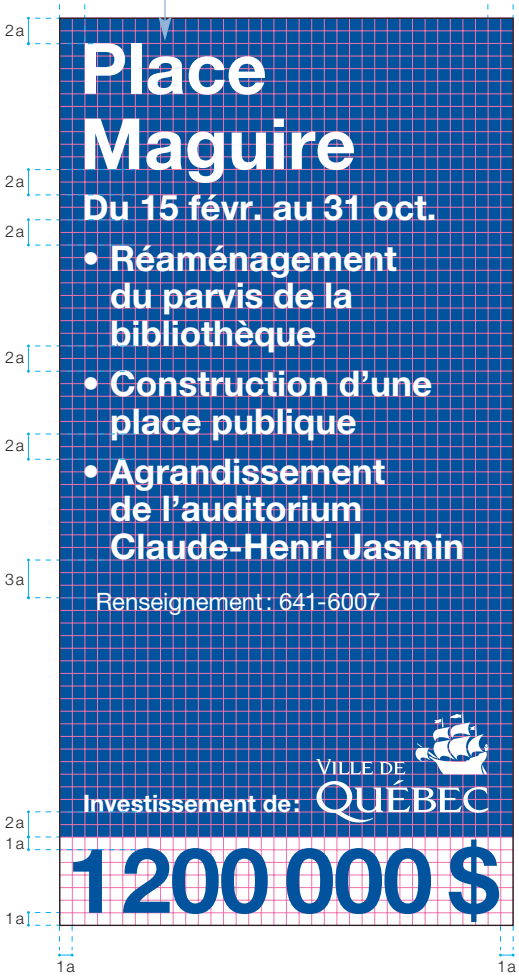

A36 (1:2)

Panneaux de chantier
(suite)

Selon les besoins, le panneau de chantier peut présenter un plan image du projet. Cette image ne doit jamais occuper plus de la moitié de la largeur totale du panneau.

Panneau avec plan image

Un panneau avec plan image est toujours horizontal.

Panneaux de réglementation

En général, les panneaux de réglementation sont réalisés, soit à partir des modèles de base de la signalisation de bâtiments (voir ci-dessous) ou du modèle de base des panneaux de chantier (voir page suivante).

La grosseur ainsi que la taille du caractère typographique et le choix du format sont dictés par l'ampleur de l'information à communiquer et de son niveau d'importance.

Exemples de panneaux horizontaux

Niveau 4
Helvetica Neue Medium
2a/4a

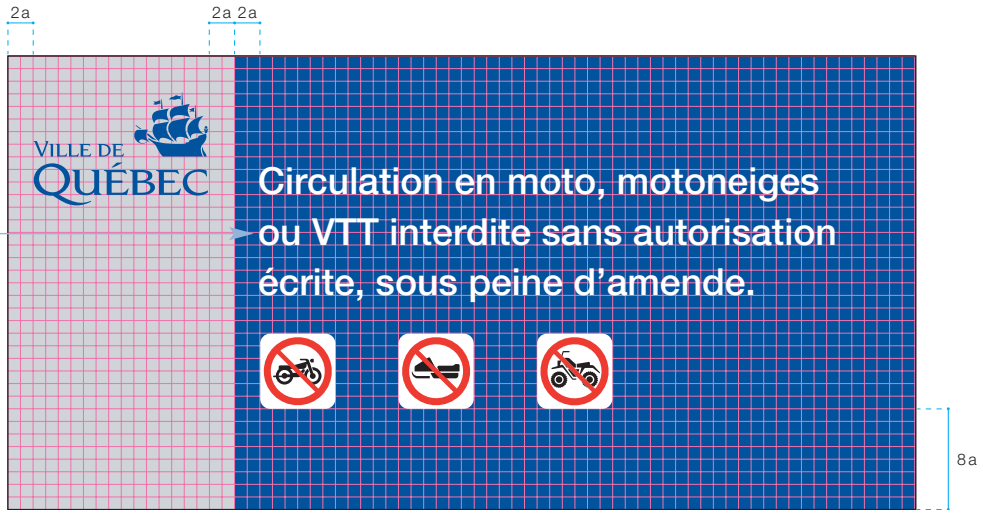

A36 (2:1)

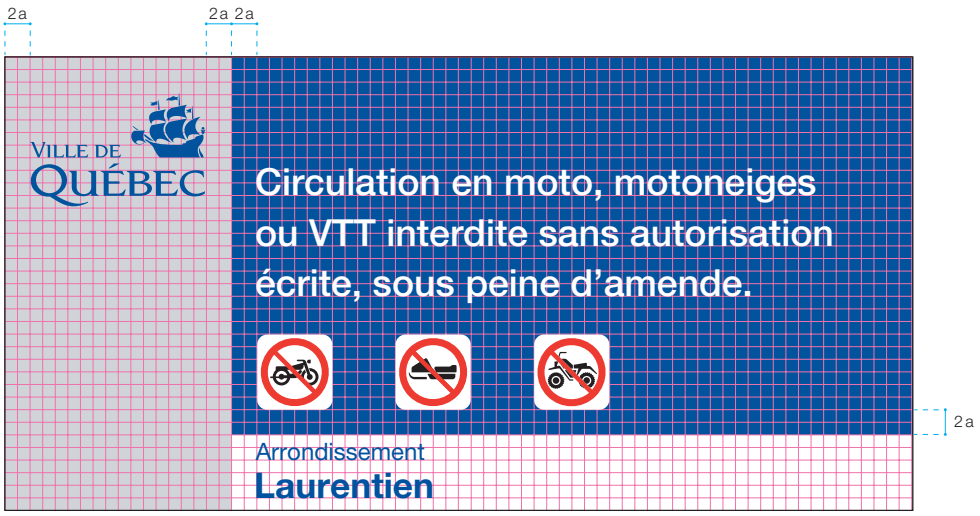

A36 (2:1)

Panneaux de réglementation

(suite)

Exemples de panneaux verticaux ou carrés

Niveau 1
Helvetica Neue Bold
3a/5a

Niveau 4
Helvetica Neue Medium
2a/3a

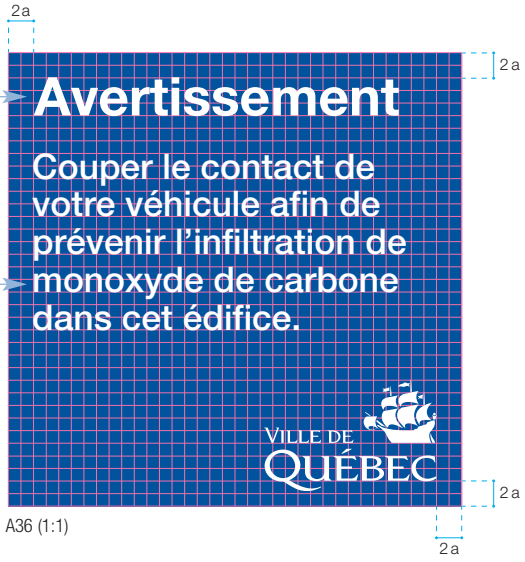

A36 (1:1)

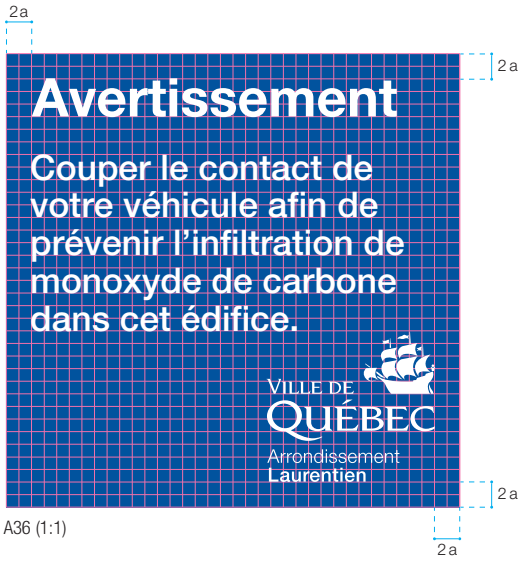

A36 (1:1)

Plans et devis pour nouvelles enseignes

Les nouvelles enseignes murales doivent être de type *pizza box*. Les nouvelles enseignes sur pied doivent être de type *pizza box* renforcé. Leur structure doit respecter les spécifications des devis disponibles auprès du Service de la gestion des immeubles.

Il faut s'adresser directement au Service de la gestion des immeubles de la Ville pour toute demande ou précision concernant la réalisation de ces enseignes.

Exemples d'enseignes murales

Plans et devis pour nouvelles enseignes

(suite)

Il faut s'adresser directement au Service de la gestion des immeubles de la Ville pour toute demande ou précision concernant la réalisation de ces enseignes.

Lorsqu'il y a plusieurs panneaux superposés, il est essentiel de conserver un dégagement minimal de 915 mm sous le dernier panneau.

Exemples d'enseignes sur pied

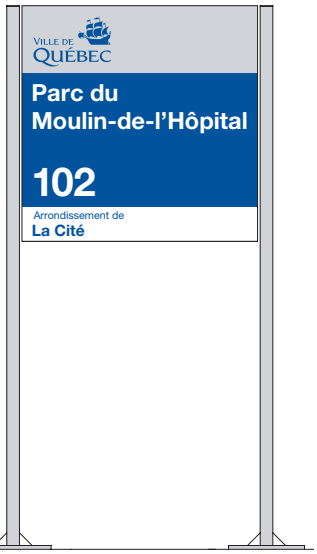

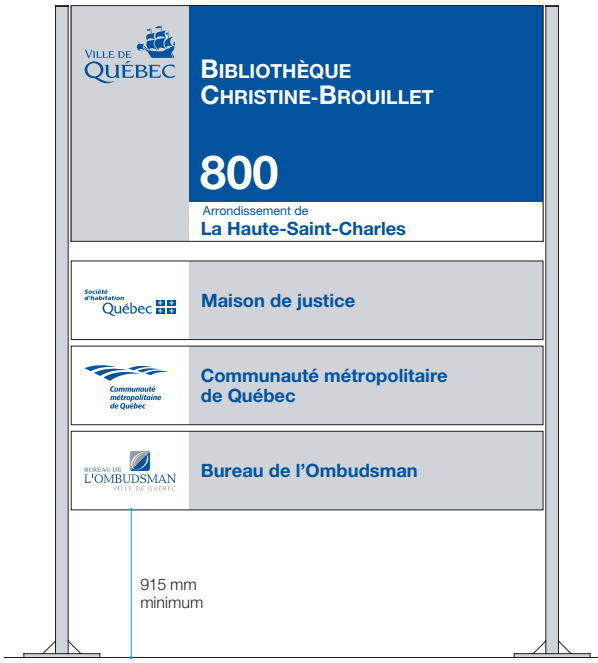

Couleur

Les panneaux de signalisation extérieure de la Ville de Québec peuvent être réalisés selon diverses techniques. Il est cependant essentiel de s'assurer que les matériaux et produits utilisés sont de bonne qualité et respectent les couleurs indiquées par référence au système Pantone. Ainsi, tous les éléments d'identification des panneaux de signalisation sont produits en découpe vinyle dont les couleurs sont spécifiées ci-dessous.

Produits (découpe vinyle)	
Blanc :	Pellicule opaque 2 mm – **Avery A8 Opaque – Blanc, A8001-0** Pellicule opaque 2 mm – **3M Scotchcal – Blanc – Série 7725-10**
Bleu :	Pellicule opaque 2 mm – **Avery A8 Opaque – Saphire Blue, A8580-0** Pellicule opaque 2 mm – **3M Scotchcal – Sapphire Blue, 3650-37**

Aucun des éléments graphiques n'est réfléchissant.

Au besoin, les structures en aluminium peuvent être peintes en gris (PMS 428).

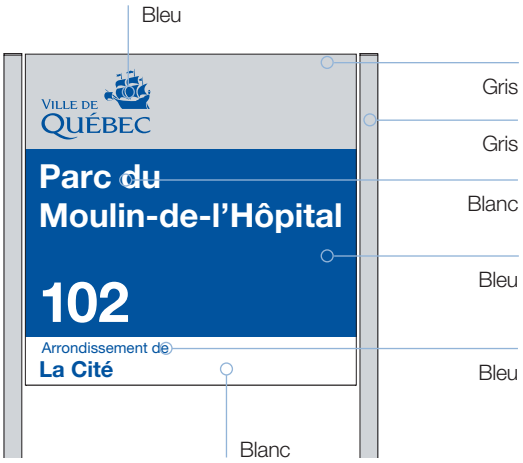

Référence Pantone

Bleu	PMS 661
Gris	PMS 428

Domaines d'application

Les normes de signalisation intérieure présentées dans ce document servent à assurer une communication claire, cohérente et homogène dans tous les bâtiments de la Ville de Québec. Les panneaux de signalisation intérieure sont conçus dans le but d'informer et d'orienter les clientèles. Plusieurs types ou systèmes de signalisation intérieure sont déjà installés dans les bâtiments de la Ville. Il est fortement recommandé, dans la mesure du possible, de se servir des installations en place afin d'implanter la nouvelle signalisation.

Pour les nouveaux bâtiments ou projets d'identification intérieure, il est obligatoire de suivre les normes graphiques et le choix du système de signalisation intérieure tels que décrit dans ce programme.

Le choix de la structure et l'application des principes de signalétique établit dans ce programme sont très important. Chaque mandat de signalisation doit faire l'objet d'une bonne analyse, et ce, en fonction d'optimiser et rationaliser la communication.

Structures d'affichage

Suite à une analyse, la Ville de Québec a retenu deux types de structure afin de gérer tous les besoins de signalisation intérieure.

Deux catégories de bâtiments ont été identifiées, soit édifice à caractère administratif (hôtel de ville, bureau d'arrondissement, poste de police, etc.) ou bâtiment dédié aux loisirs ou ateliers de travail (garage municipal, centre communautaire, piscine, aréna, atelier de menuiserie, etc.).

Pour les bâtiments à caractère administratif, il faut utiliser le système de la compagnie Channeltex et pour les bâtisses à caractère loisirs ou atelier se servir du système tel que décrit à la page xx de ce document.

de page à venir

Différents types de panneaux

Panneau répertoire

Tous les numéros de locaux doivent être composés du même nombre de chiffres. Au besoin, on fait précéder le numéro de local d'un ou de plusieurs zéros.

VILLE DE QUÉBEC — ÉDIFICE LA FABRIQUE

Bureau díarrondissement de La Cité	
Accueil	**324**
Conseil díarrondissement	**325**
Culture, loisir et vie communautaire	**526**
Direction de l'arrondissement	**238**
Gestion du territoire	**240**
Permis et inspection	**528**
Relations avec les citoyens et soutien administratif	**416**
Sécurité civile	
Mesures d'urgence	**316**

Arrondissement de **La Cité**

Panneau répertoire d'étage

← **527** Affaires civiles			Bureau du protocole **524** →
← **529** Bureau des réclamations		**5e**	Commissaire général aux Fêtes du 400e **526** →
← **531 A** **531 B** Salles de réunion			Direction des communications **528** →
		VILLE DE QUÉBEC	

Différents types de panneaux

(suite)

Panneau directionnel

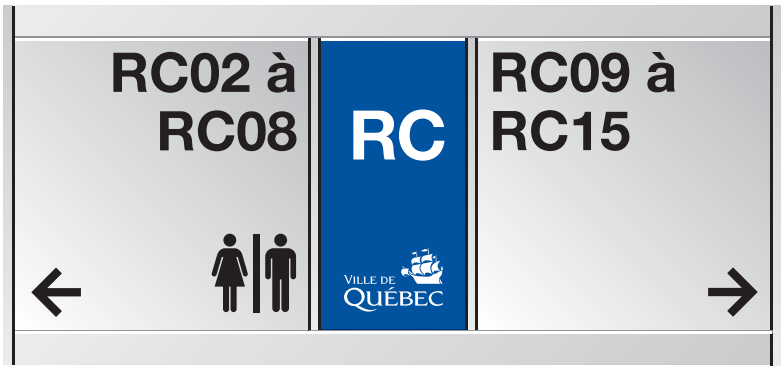

Panneau d'identification de services

Panneau d'identification du personnel

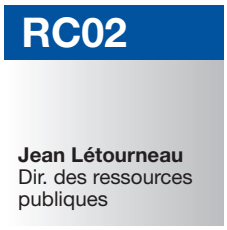

Mural

Écran

Panneau de sécurité

Plaque d'identification pour commodités et équipement

Porte

Zone de dégagement

En tout temps on doit conserver une zone de dégagement tout le tour des panneaux ou des modules d'identification ou d'information. Cette zone varie en fonction de la grandeur des panneaux et est indiquée en gris sur les grilles.

Visualisation de la zone de dégagement

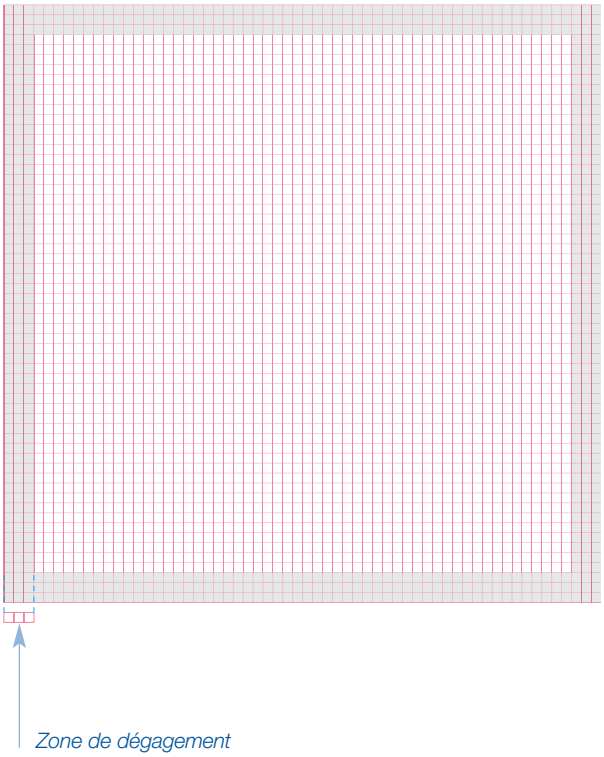

Calibres typographiques

Les caractères typographiques se présentent en 6 calibres.

Calibre 32

Il est obligatoire d'utiliser la famille de caractères Helvetica Neue Roman 55 et Bold 75.

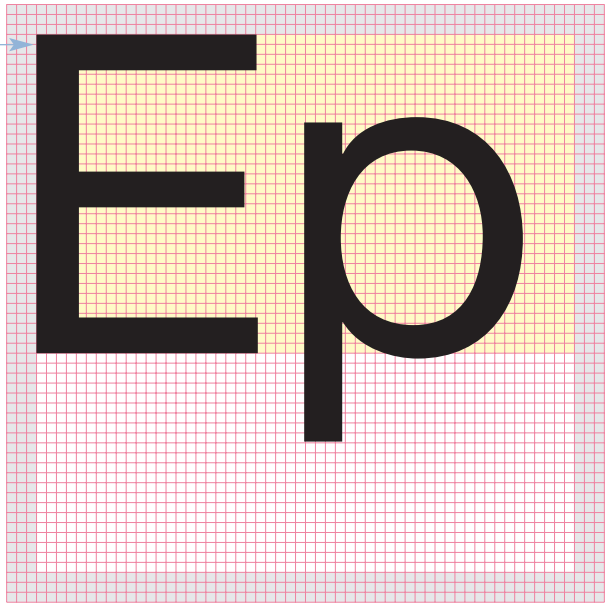

Calibre 16

Calibre 8

Calibre 6

Calibre 4

Calibre 3

Panneau répertoire

Le panneau répertoire doit toujours se retrouver dans l'entrée du bâtiment.

Exemple – Panneau simple

VILLE DE QUÉBEC — ÉDIFICE LA FABRIQUE

Bureau d'arrondissement de La Cité	
Accueil	**324**
Conseil d'arrondissement	**325**
Culture, loisir et vie communautaire	**526**
Direction de l'arrondissement	**238**
Gestion du territoire	**240**
Permis et inspection	**528**
Relations avec les citoyens et soutien administratif	**416**
Sécurité civile	
Mesures d'urgence	**316**

Arrondissement de **La Cité**

Panneau répertoire

(suite)

Exemple – Panneau double

VILLE DE QUÉBEC — ÉDIFICE LA FABRIQUE

Bureau d'arrondissement de La Cité	
Accueil	324
Conseil d'arrondissement	325
Culture, loisir et vie communautaire	526
Direction de l'arrondissement	238
Gestion du territoire	240
Permis et inspection	528
Relations avec les citoyens et soutien administratif	416
Bacs de recyclage	RC22
Consultation du rôle d'évaluation	316
Permis (déneigement et activités urbaines)	RC34
Paiement des taxes	432
Vignettes de stationnement	322
Salle du conseil d'arrondissement (salle Armand-Trottier)	506

Évaluation	
Immeubles résidentiels et semi-commerciaux	426
Immeubles industriels, commerciaux et institutionnels	325
Plans et enregistrement	526
Direction du service	238
Poste et messagerie	240
Salles de formation	528
Salles de réunion	416
Technologies de l'information et des télécommunications	RC22

Société d'habitation Québec — Maison de justice RC34

Communauté métropolitaine de Québec 322

BUREAU DE L'OMBUDSMAN VILLE DE QUÉBEC 304

Arrondissement de **La Cité**

Sur un panneau double, la mention de l'arrondissement se place sur le panneau droit.

Panneau répertoire

(suite)

Composantes

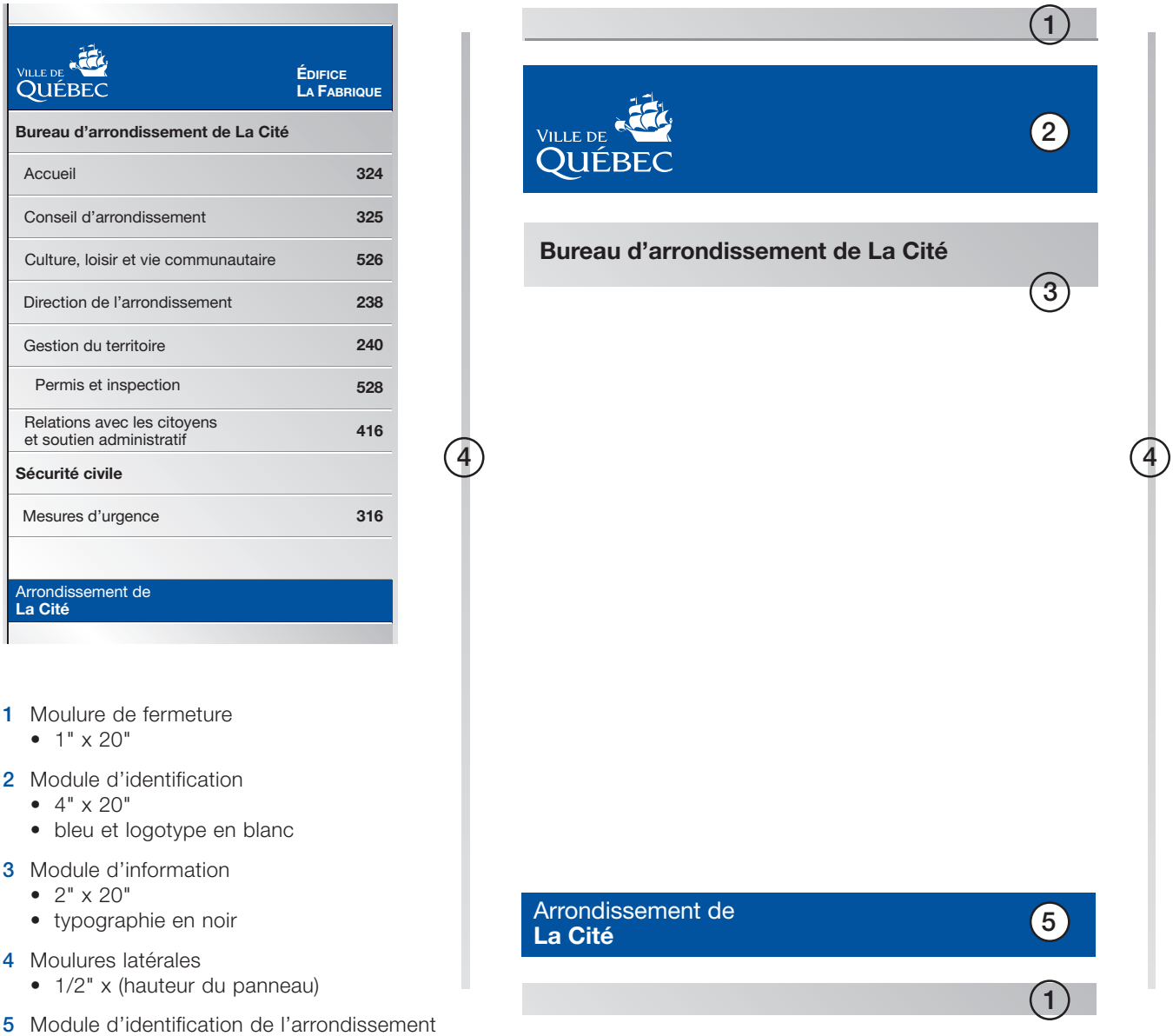

1 Moulure de fermeture
- 1" x 20"

2 Module d'identification
- 4" x 20"
- bleu et logotype en blanc

3 Module d'information
- 2" x 20"
- typographie en noir

4 Moulures latérales
- 1/2" x (hauteur du panneau)

5 Module d'identification de l'arrondissement
- 2" x 20"
- bleu et logotype en blanc

Panneau répertoire

(suite)

Grille du module d'identification

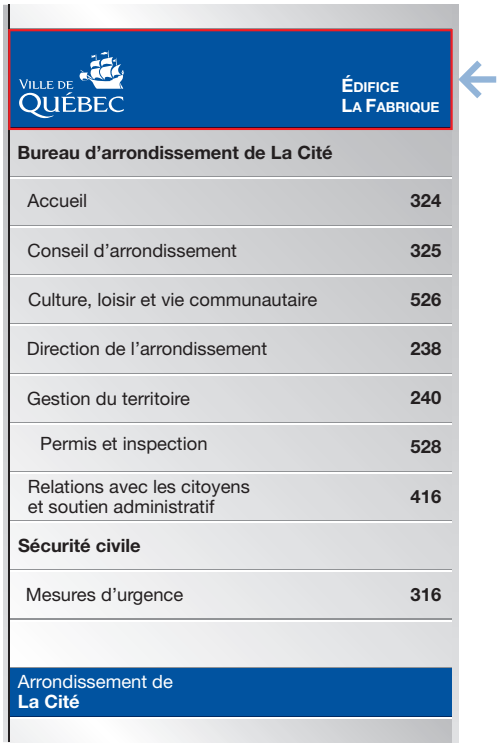

Règle générale, et ce, dans la mesure du possible, il faut toujours laisser un module d'information libre afin de faciliter l'ajout d'information advenant le cas.

Lorsqu'un bâtiment a un nom, il est obligatoire de l'inscrire sur le panneau répertoire tel que décrit sur cette grille.

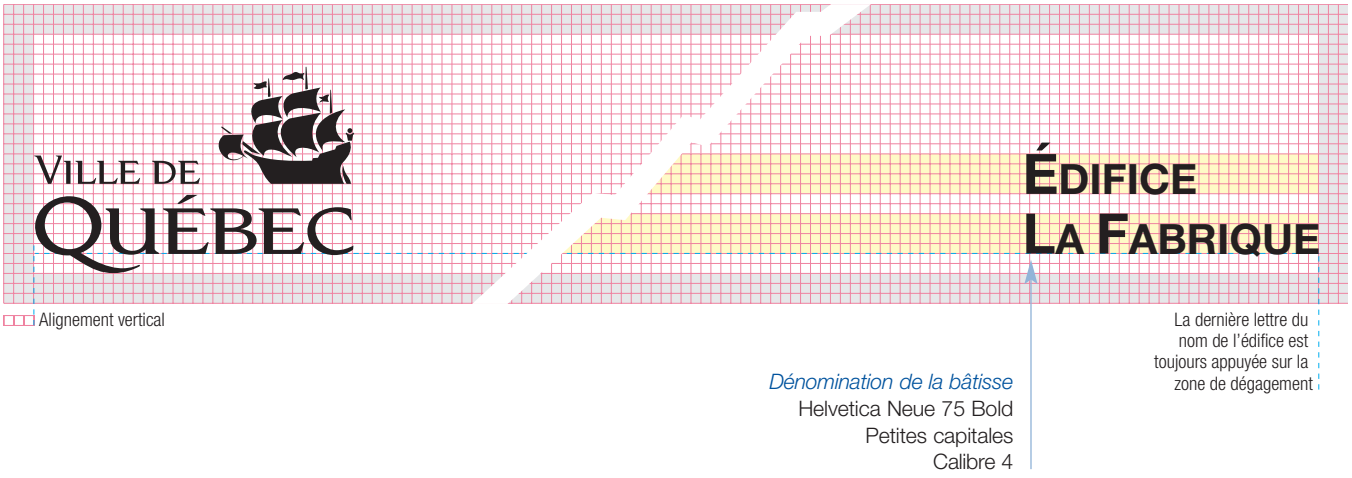

Panneau répertoire

(suite)

Grille du module d'identification de l'arrondissement

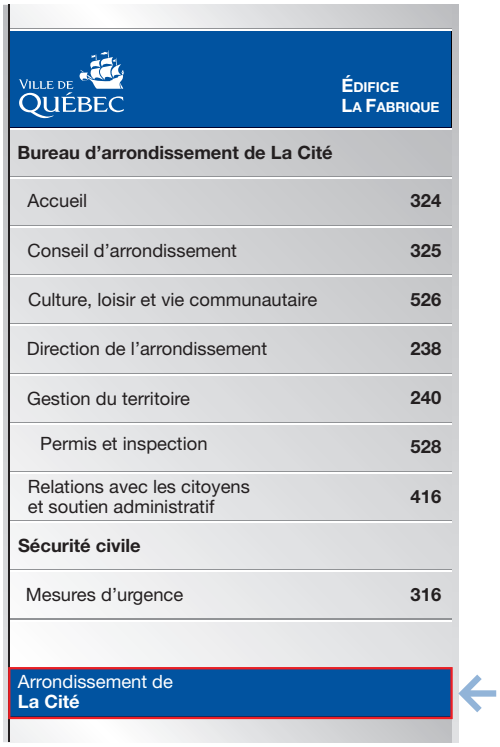

Sur les panneaux répertoires, il est obligatoire d'inscrire le nom de l'arrondissement, tel que mentionné sur cette grille.

Zone de dégagement

Panneau répertoire
(suite)

C'est l'ordre alphabétique qui détermine la façon d'appliquer l'information sur le panneau. Premièrement il faut décortiquer l'information de premier niveau pour établir son rang et ensuite décliner les dénominations de deuxième et de troisième niveau (division, unité administrative et section) sous celle-ci. L'importance du retrait de l'alignement vertical par rapport à l'information de 1er niveau détermine si l'information est de 2e ou 3e niveau.

Grille du module d'information

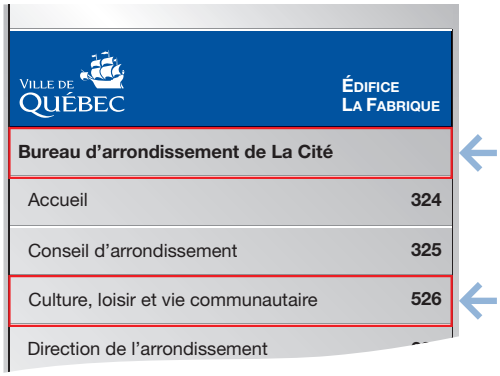

Module d'information – 1er niveau

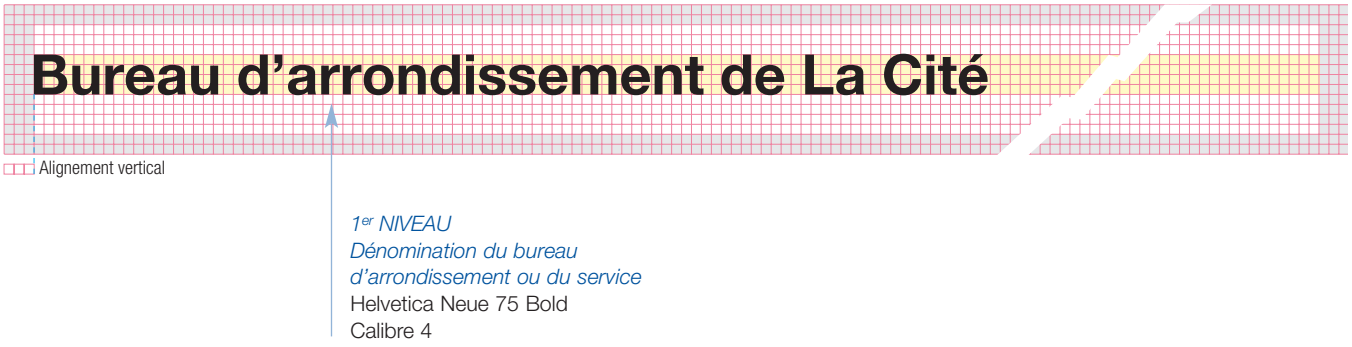

Numéro
Helvetica Neue 75 Bold
Calibre 4

Module d'information – 2e niveau

Zone de dégagement

Panneau répertoire
(suite)

Grille du module d'information (suite)

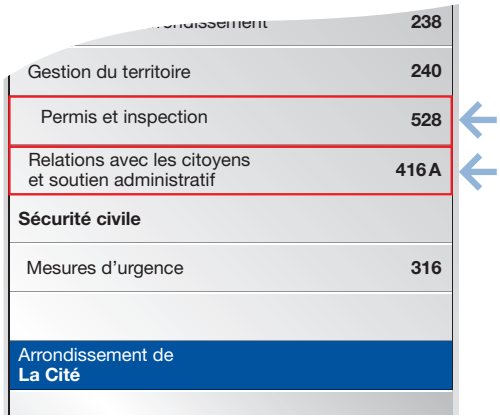

Numéro
Helvetica Neue 75 Bold
Calibre 4

Module d'information – 3e niveau

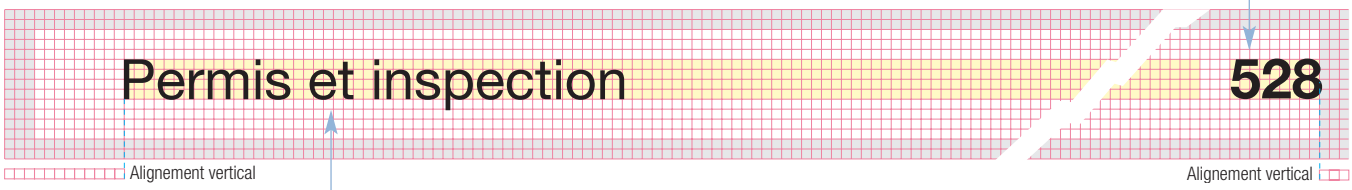

3e NIVEAU
Dénomination d'une section
Helvetica Neue 55 Roman
Calibre 4

Module d'information – (Positionnement sur 2 lignes)

Positionnement sur 2 lignes

Il y a toujours un demi-espace entre le numéro et la lettre qui le suit et jamais de trait d'union.

Zone de dégagement

Panneau répertoire d'étage

Exemple – Panneau double (direction gauche, droite et devant*)

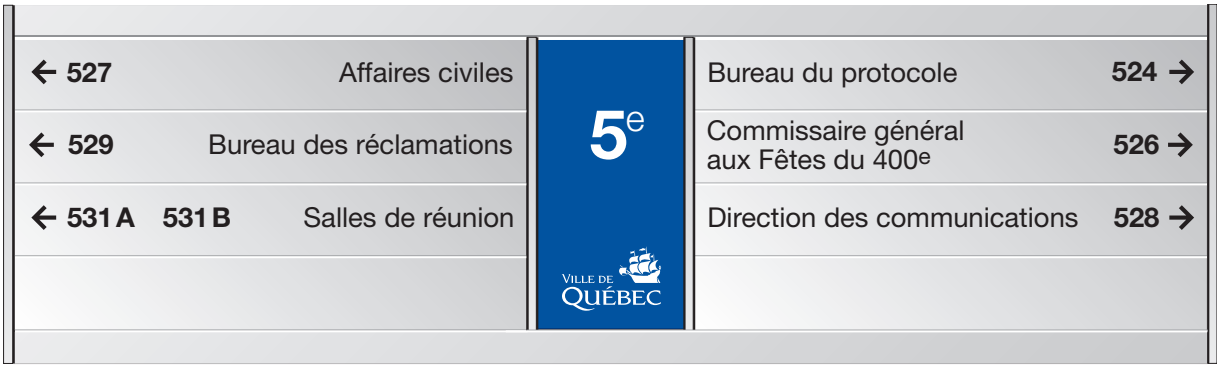

Pour les panneaux répertoires d'étage, c'est l'ordre alphabétique qui détermine la façon de décliner l'information. Pour ces panneaux seuls les numéros des locaux sont en caractère gras. L'absence des niveaux d'information fait en sorte qu'il n'y a jamais de retraits par rapport à l'alignement vertical.

Exemple – Panneau simple (direction gauche et devant*)

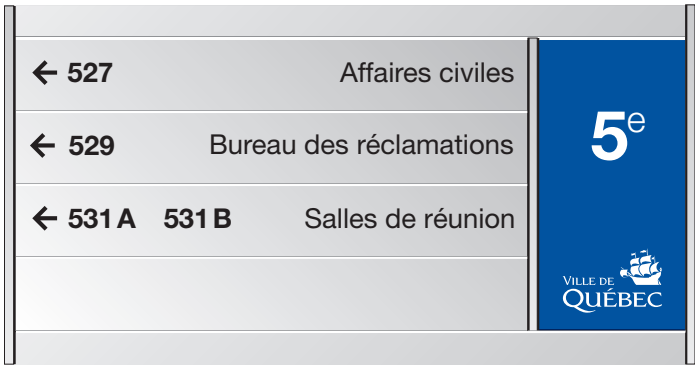

Exemple – Panneau simple (direction droite et devant*)

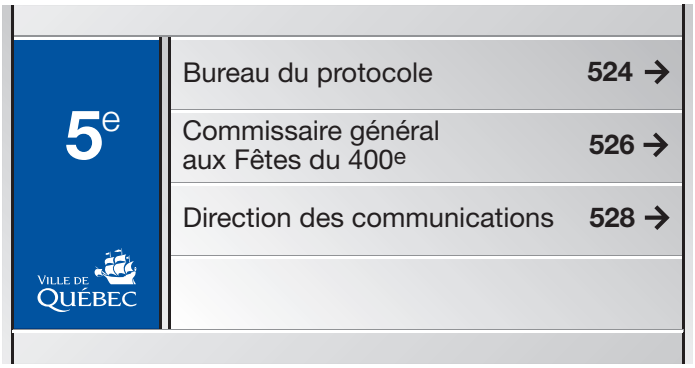

*Lorsqu'un corridor fait face à l'ascenceur

Panneau répertoire d'étage

(suite)

Exemple – Panneau double (hauteur définie par multiples de 4")

Modèle 8"

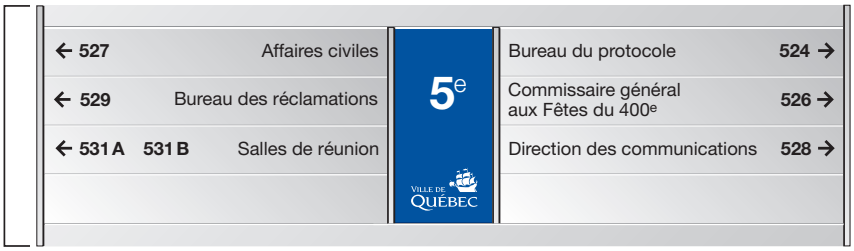

Modèle 12"

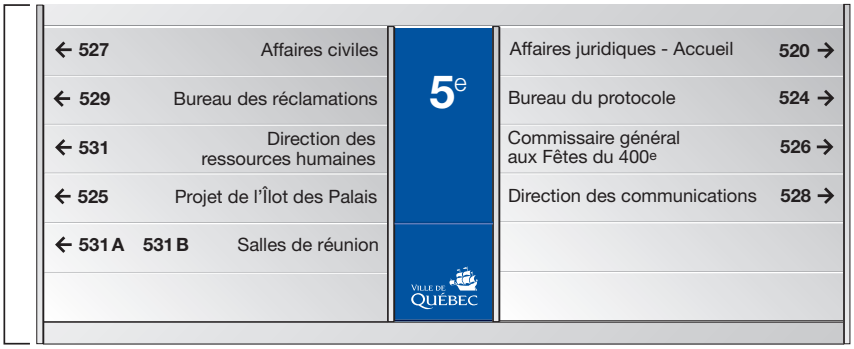

Modèle 16"

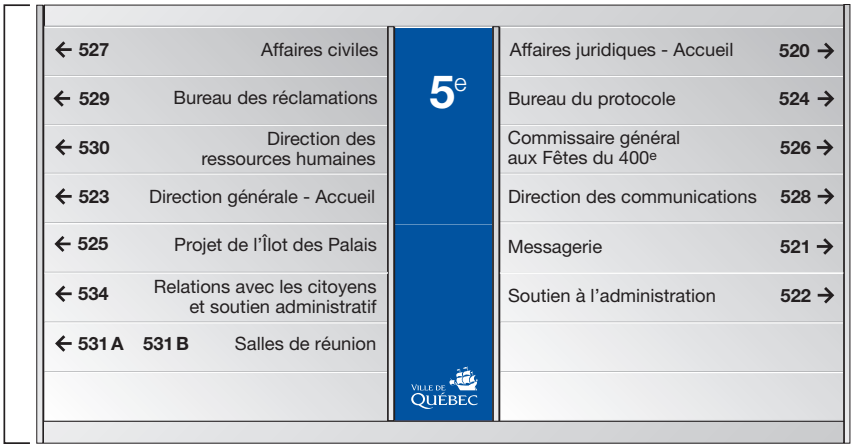

Panneau répertoire d'étage

(suite)

Exemple – Panneau simple (direction droite et devant)

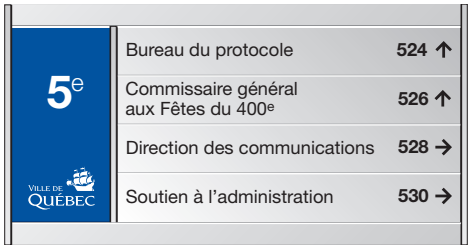

Exemple – Panneau double (application murale ou en suspension)

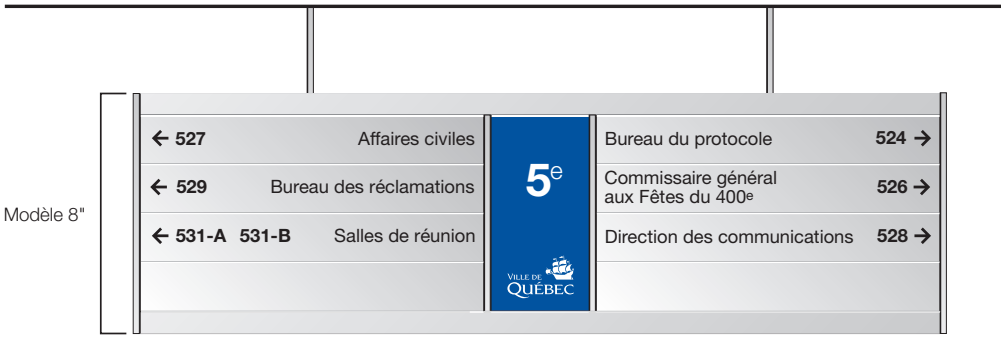

Panneau répertoire d'étage

(suite)

Composantes

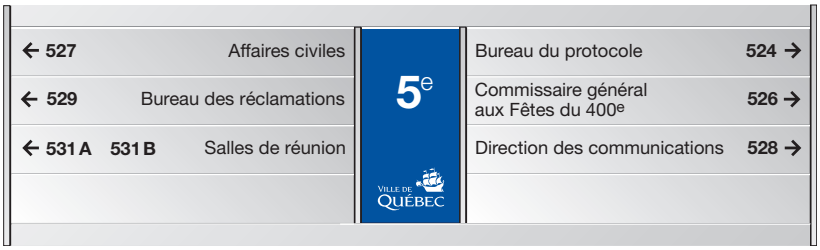

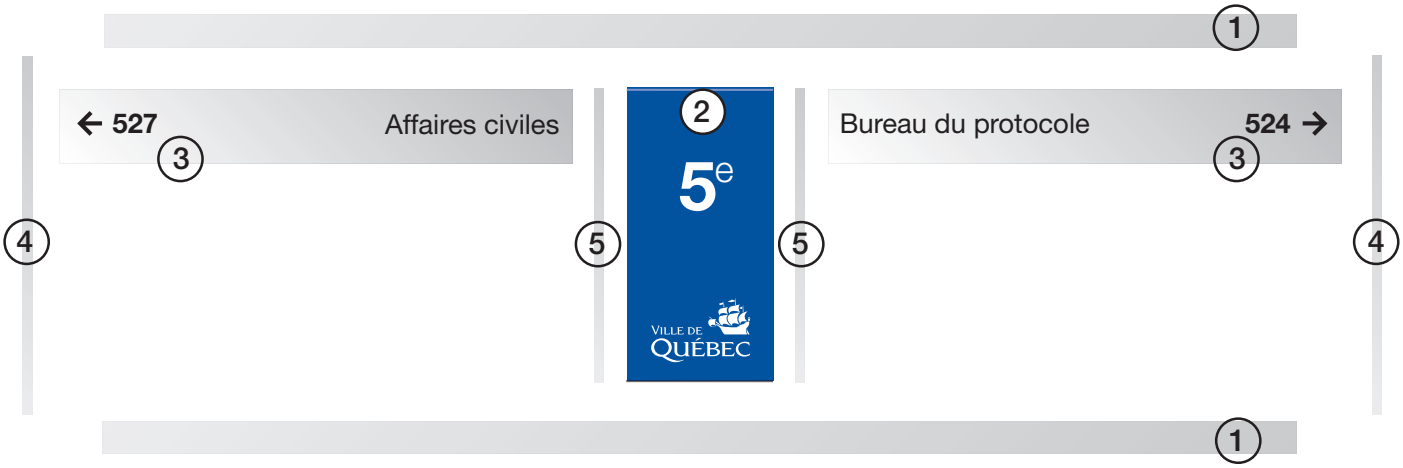

1 Moulure de fermeture
- 1" x (largeur du panneau)

2 Module d'identification
- voir mesures ci-contre
- bleu
- numéro et logotype en blanc

3 Module d'information
- 2" x 14"
- typographie en noir

4 Moulures latérales
- 1/4" x (hauteur du panneau)

5 Séparateurs
- 1/4" x (hauteur du panneau)

Module d'identification

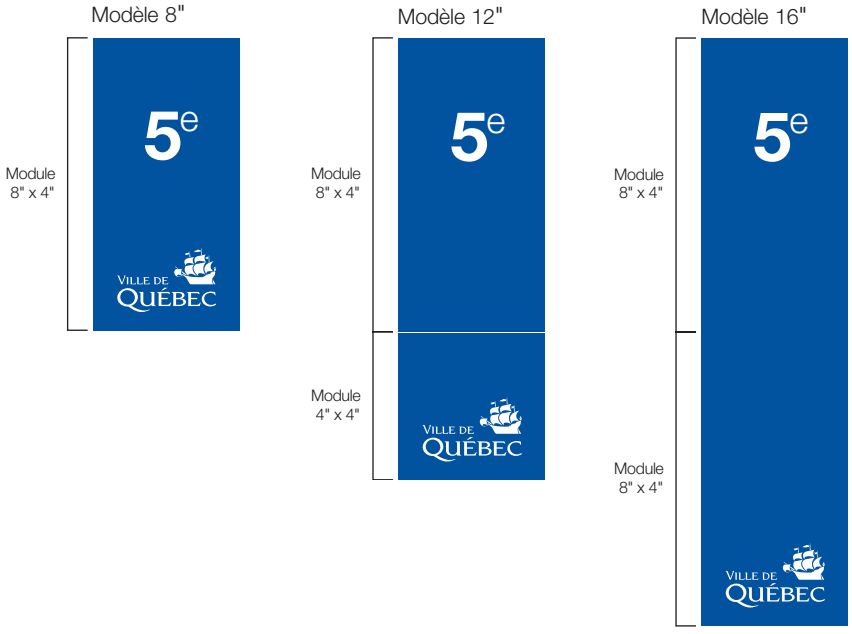

Panneau répertoire d'étage

(suite)

Grilles

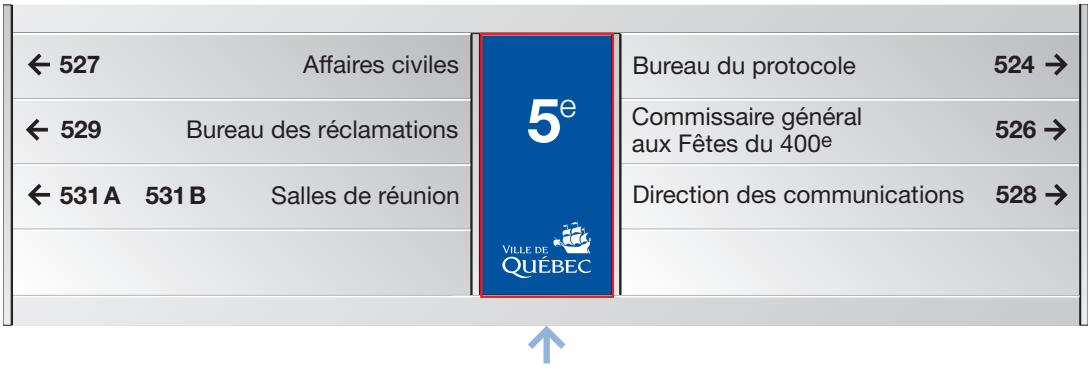

Dénomination de l'étage
Les numéros et lettres identifiants les étages sont fournis avec les grilles en vecteurs au bon calibre.

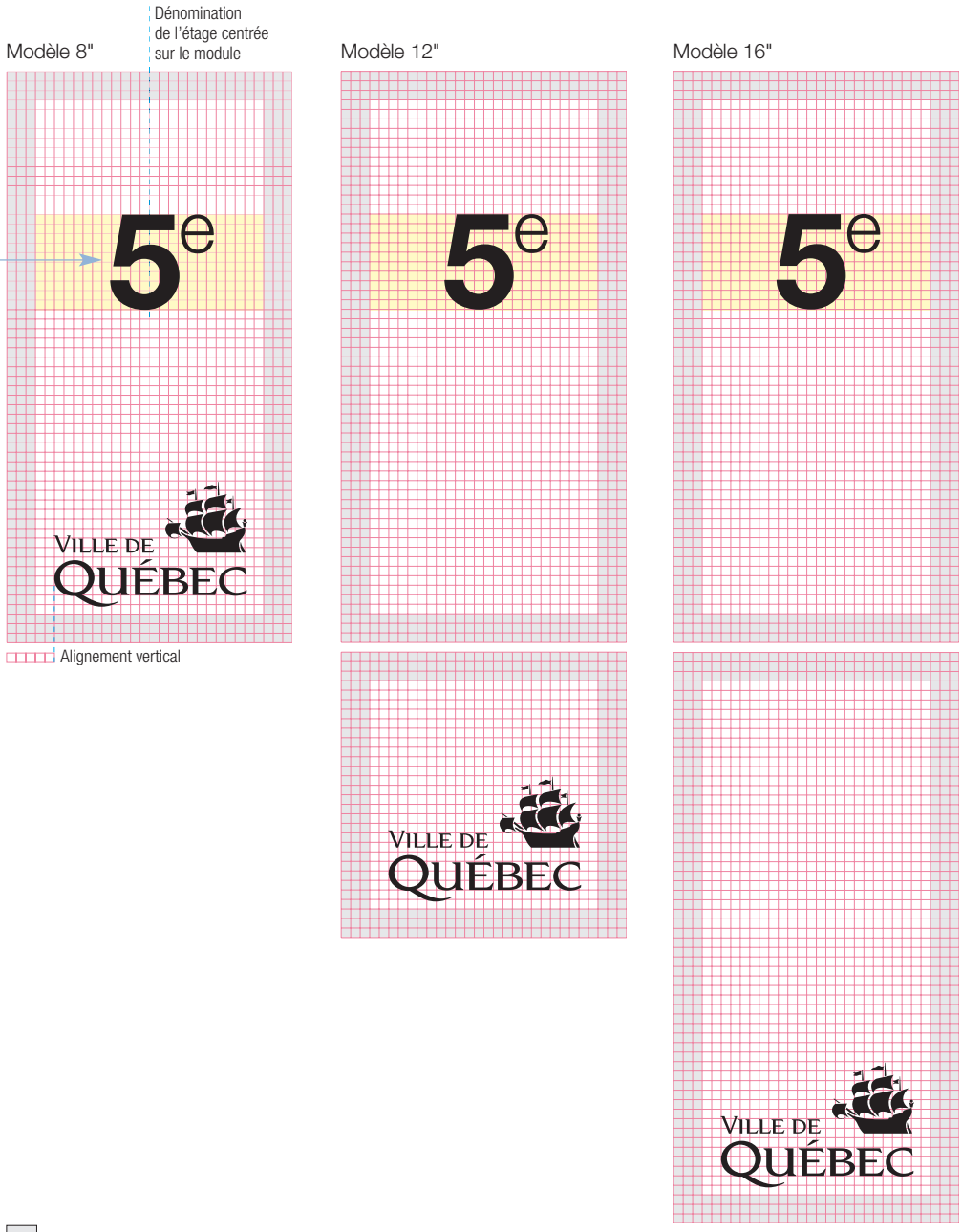

Panneau répertoire d'étage

(suite)

Grilles (suite)

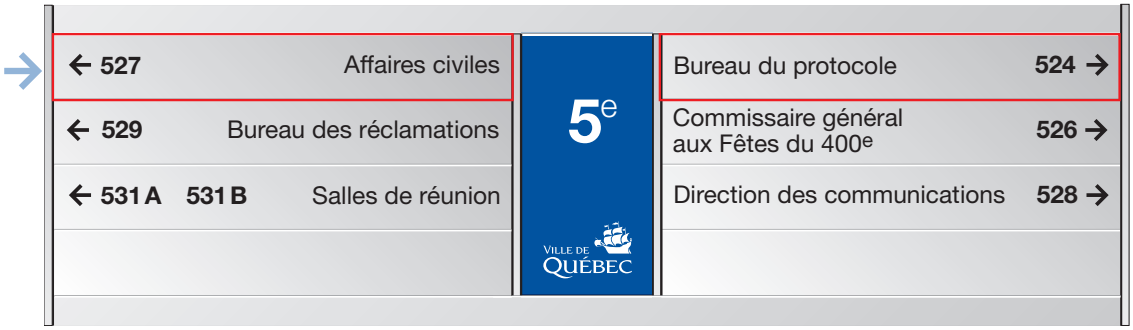

Module d'information – gauche

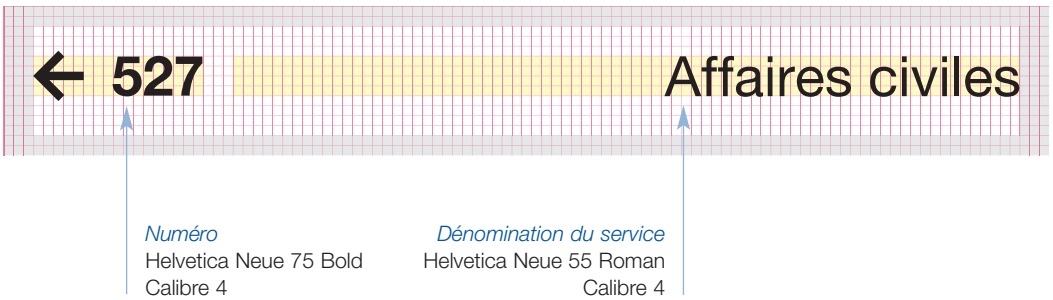

Module d'information – droit

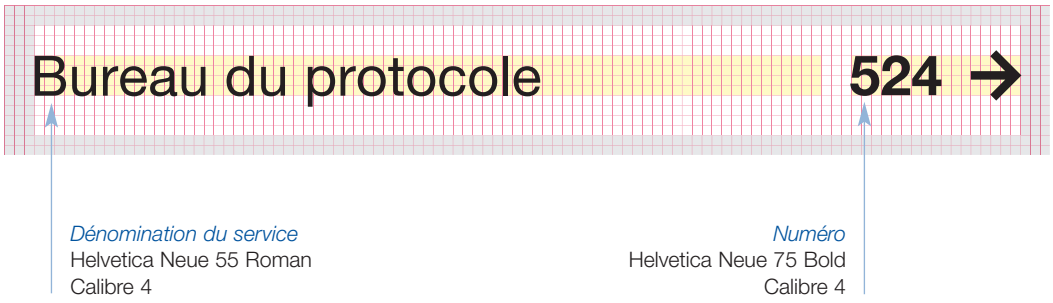

Zone de dégagement

Panneau répertoire d'étage

(suite)

Grilles (suite)

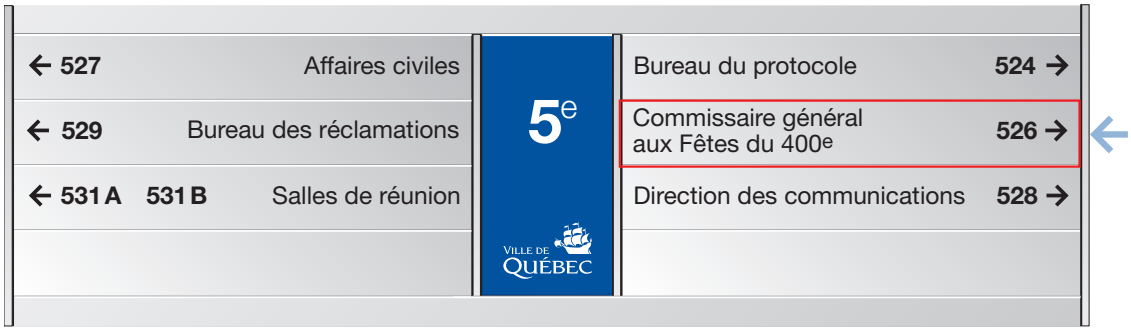

Numéro
Helvetica Neue 75 Bold
Calibre 4

Module d'information – droit (positionnement sur 2 lignes)

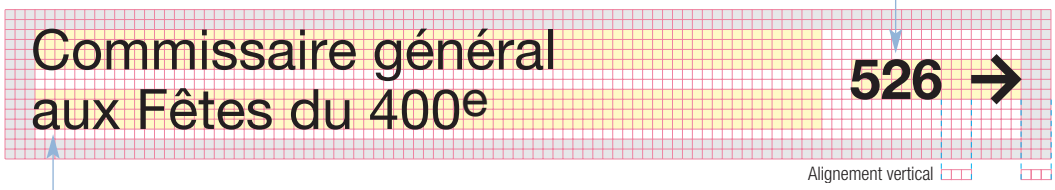

Dénomination du service
Helvetica Neue 55 Roman
Calibre 4

En position verticale, la flèche est centrée sur la hauteur du numéro.

Positionnement de la flèche

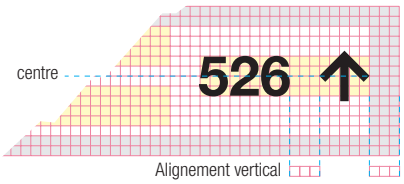

Zone de dégagement

Panneau répertoire d'étage

(suite)

Cas particuliers – (Exemples de cas où un panneau directionnel peut remplaçer un panneau répertoire d'étage)

Lorsqu'un seul service apparaît de chaque côté et que l'espace physique ne permet pas d'augmenter ce nombre.

Panneau répertoire d'étage

(suite)

Cas particuliers – (Exemples de cas où un panneau directionnel peut remplaçer un panneau répertoire d'étage) (suite)

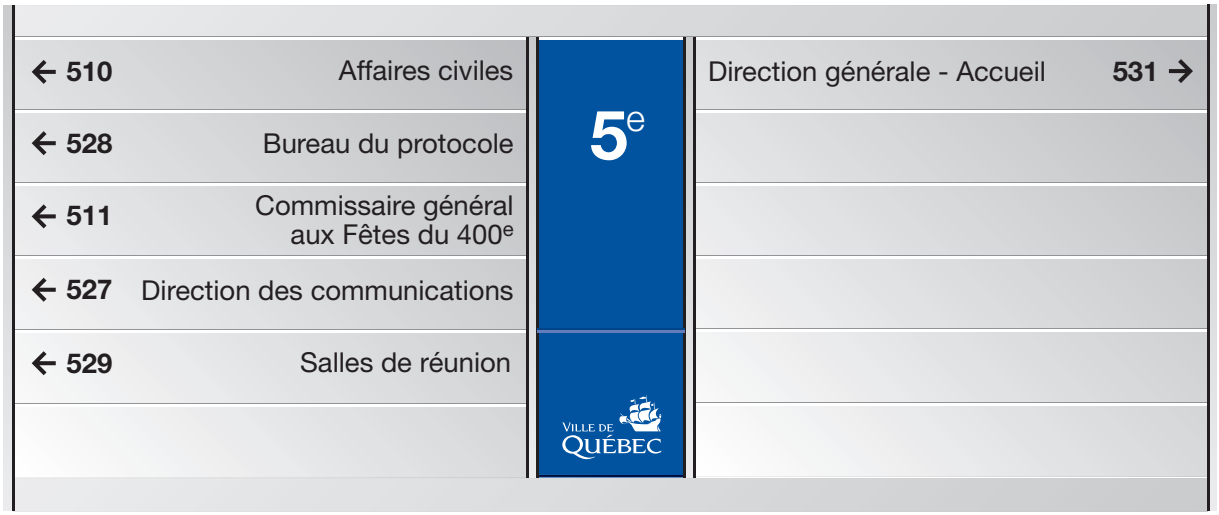

Lorsqu'un seul service apparaît sur l'un des côtés et que l'espace physique ne permet pas d'augmenter ce nombre.

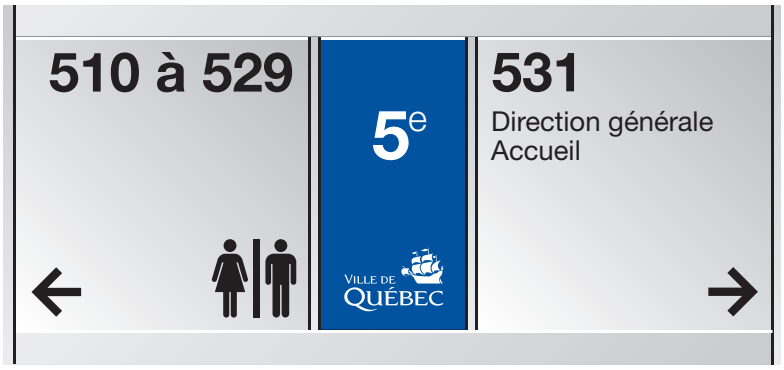

Panneau répertoire spécifique

Exemple – Panneau simple situé entre deux étages

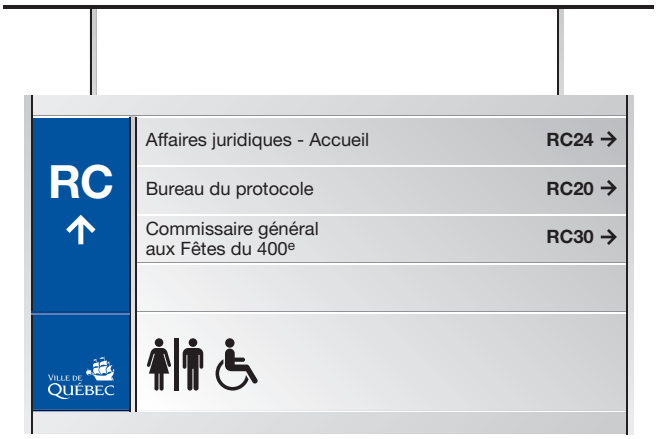

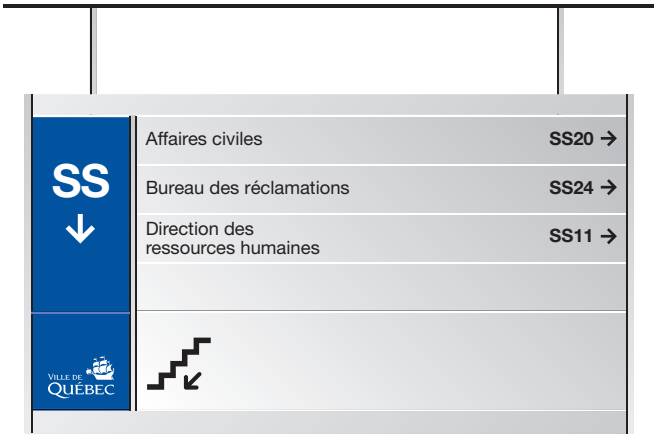

Panneau répertoire spécifique

(suite)

Composantes

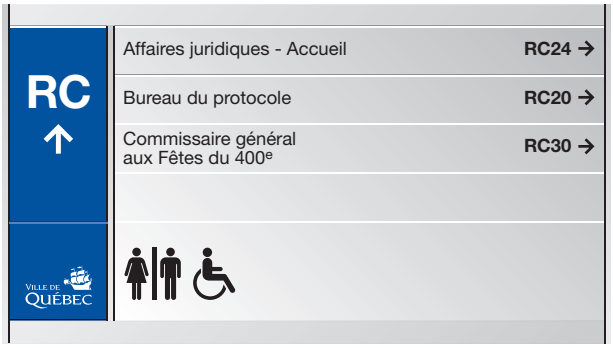

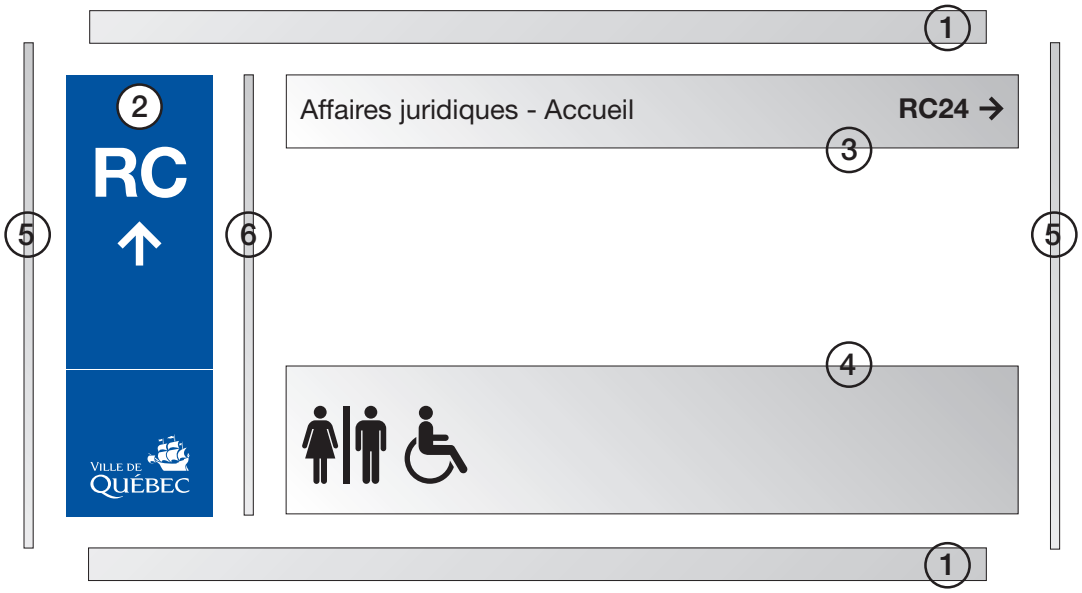

1 Moulure de fermeture
- 1" x (largeur du panneau)

2 Module d'identification
- voir mesures ci-contre
- bleu
- numéro et logotype en blanc

3 Module d'information
- 2" x 20"
- typographie en noir

4 Module d'information
- 4" x 20"
- picto en noir

5 Moulures latérales
- 1/4" x (hauteur du panneau)

6 Séparateurs
- 1/4" x (hauteur du panneau)

Module d'identification

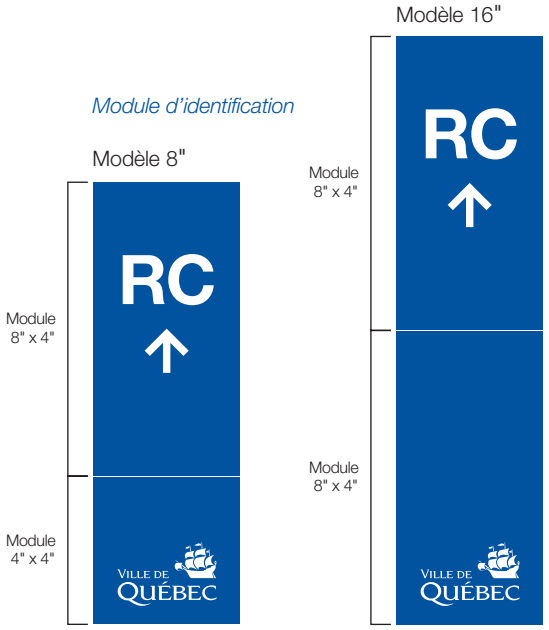

Panneau répertoire spécifique
(suite)

Grilles

Modèle 16"

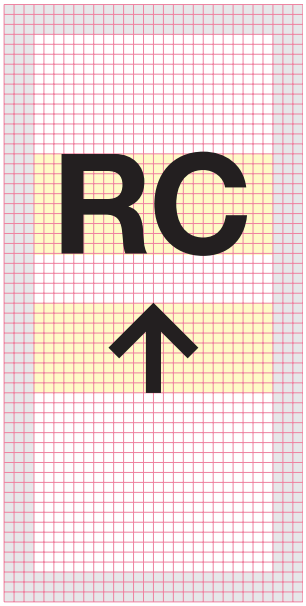

Dénomination de l'étage et flèche centrées sur le module

Modèle 12"

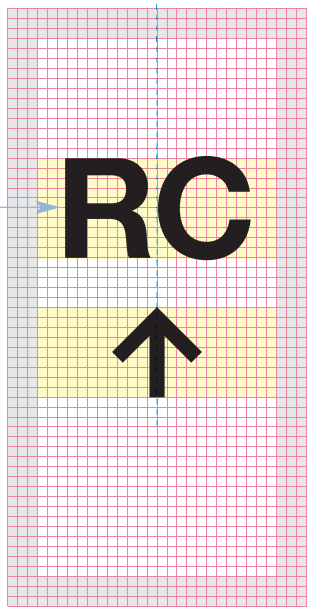

Dénomination de l'étage
Les numéros et lettres identifiants les étages sont fournis avec les grilles en vecteurs au bon calibre.

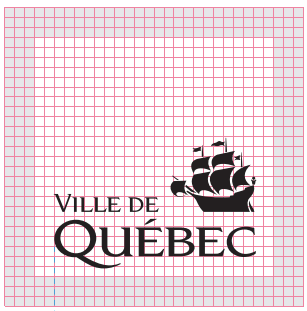

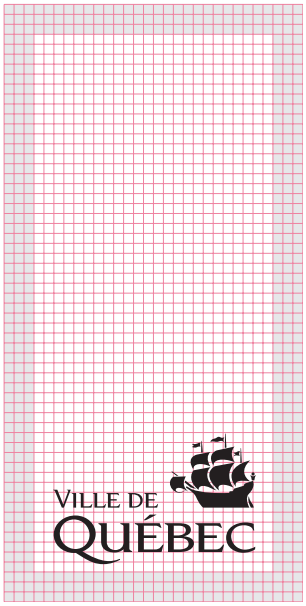

Zone de dégagement

Alignement vertical

Panneau répertoire spécifique
(suite)

Grilles (suite)

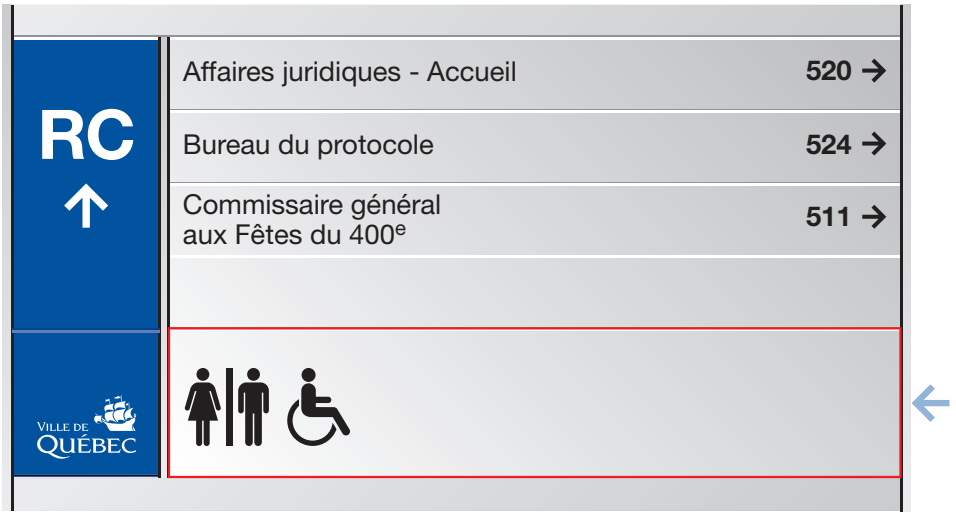

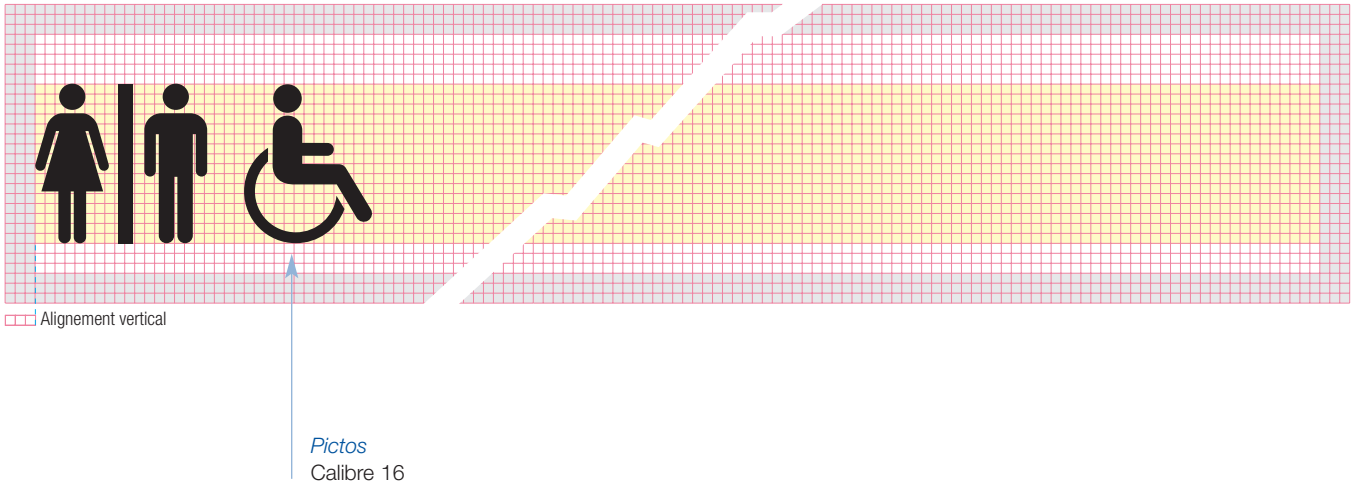

Zone de dégagement

Panneau directionnel

Exemple – Panneau simple

Panneau directionnel

(suite)

Exemple – Panneau double

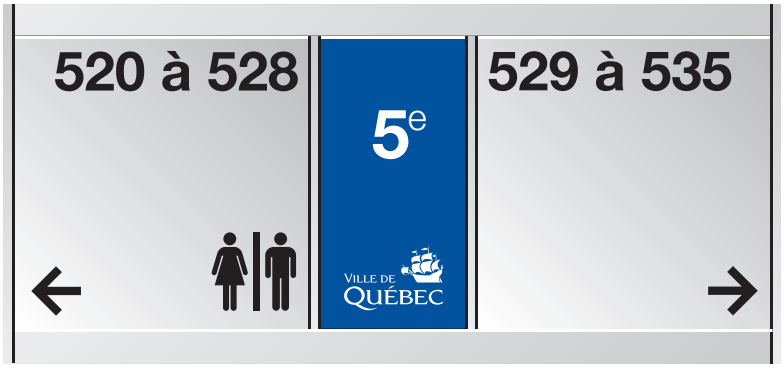

Lorsque dans une ou l'autre des directions, on ne retrouve qu'un service, celui-ci est identifié sous le numéro

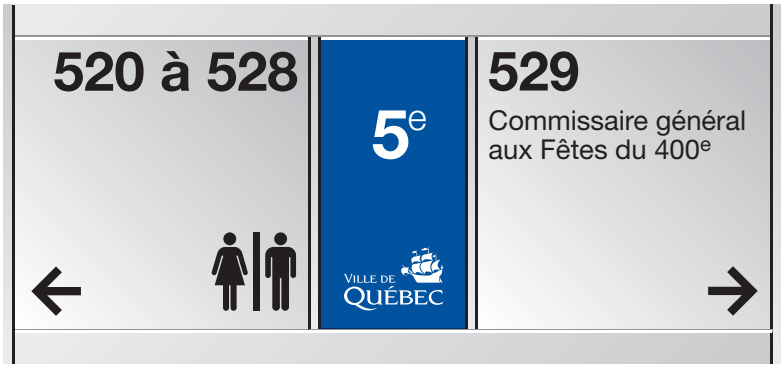

Panneau directionnel

(suite)

Exemple – Panneau triple

Exemple – Application murale ou en suspension

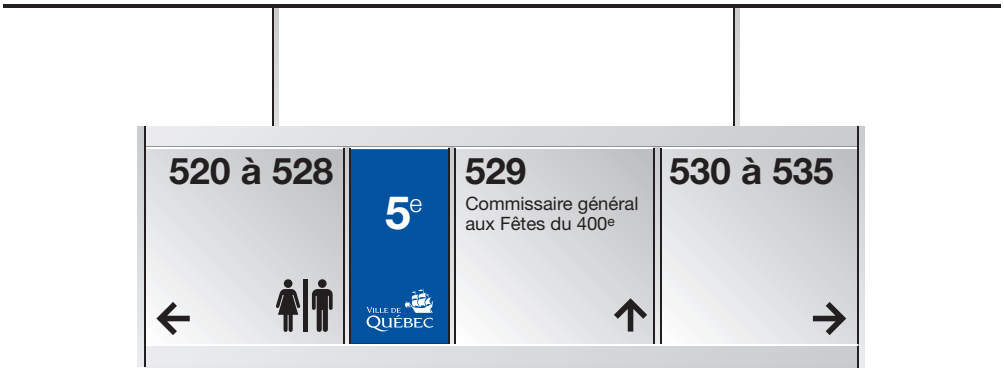

Panneau directionnel

(suite)

Composantes

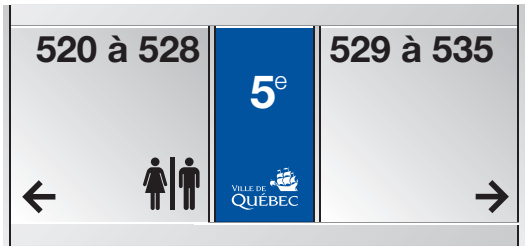

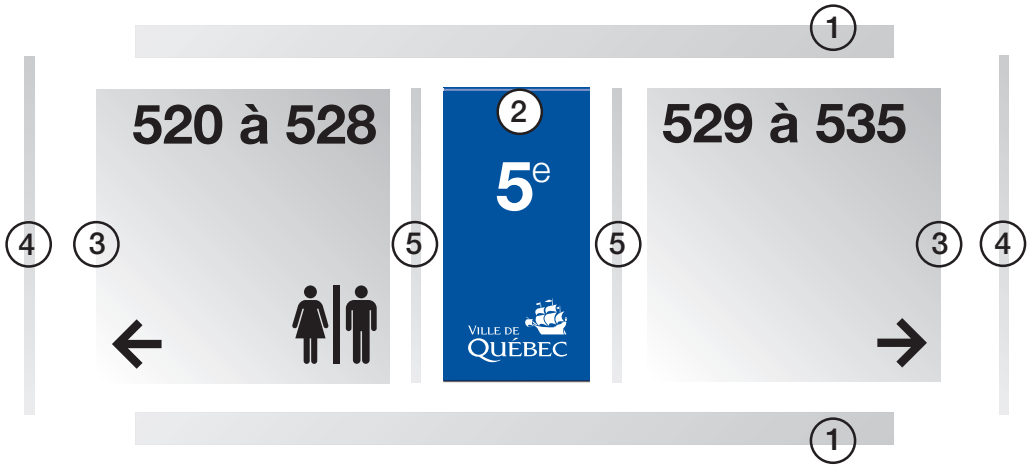

1 Moulure de fermeture
- 1" x (largeur du panneau)

2 Module d'identification d'étage et de la ville
- 8" x 4"
- bleu
- numéro et logotype en blanc

3 Module d'information
- 8" x 8"
- typographie en noir

4 Moulures latérales
- 1/4" x (hauteur du panneau)

5 Séparateurs
- 1/4" x (hauteur du panneau)

Panneau directionnel

(suite)

Grilles

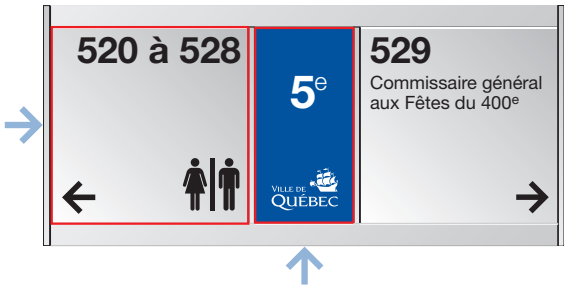

Module gauche

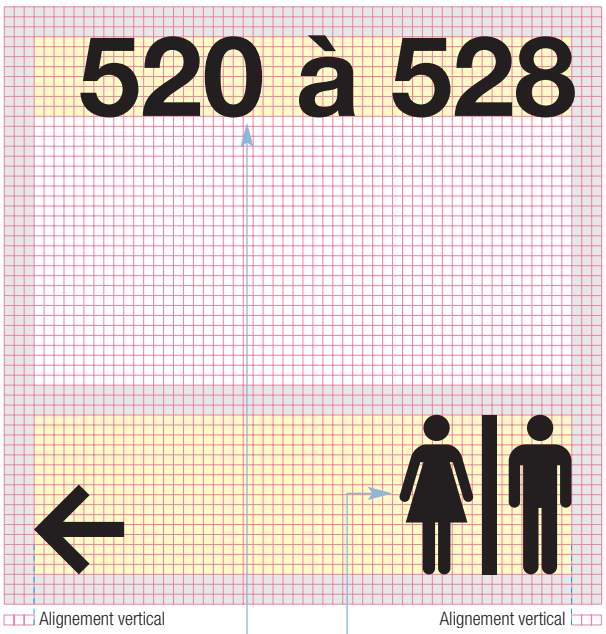

Module central

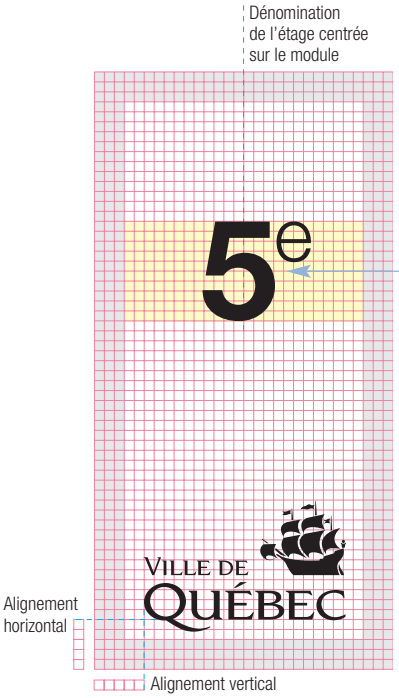

Dénomination de l'étage
Les numéros et lettres identifiants les étages sont fournis avec les grilles en vecteurs au bon calibre.

Numéros
Helvetica Neue 75 Bold
Calibre 8

Picto
Calibre 16

Espace réservé pour information complémentaire (pictos)

Zone de dégagement

Panneau directionnel

(suite)

Grilles (suite)

Module droit

Module droit

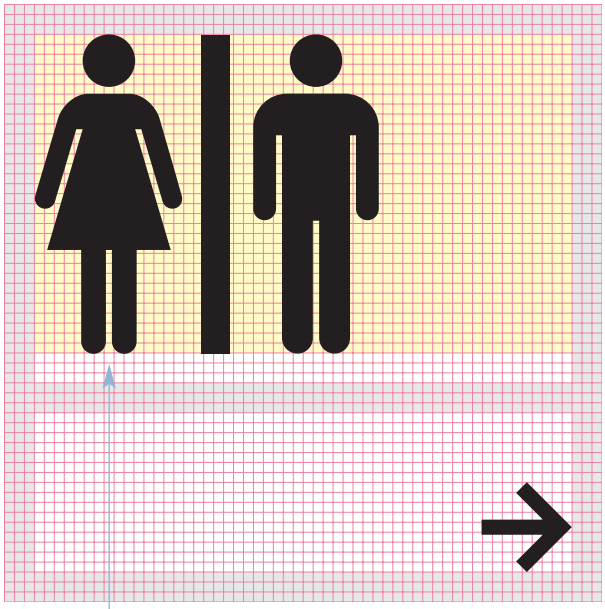

Numéro
Helvetica Neue 75 Bold
Calibre 8

Dénomination du service
Helvetica Neue 55 Roman
Calibre 4

Espace réservé pour information complémentaire (pictos)

Picto
Calibre 32

Zone de dégagement

Panneau directionnel

(suite)

Grilles (suite) – Positions de flèches possibles

Module gauche *Module droit* *Module gauche* *Module droit*

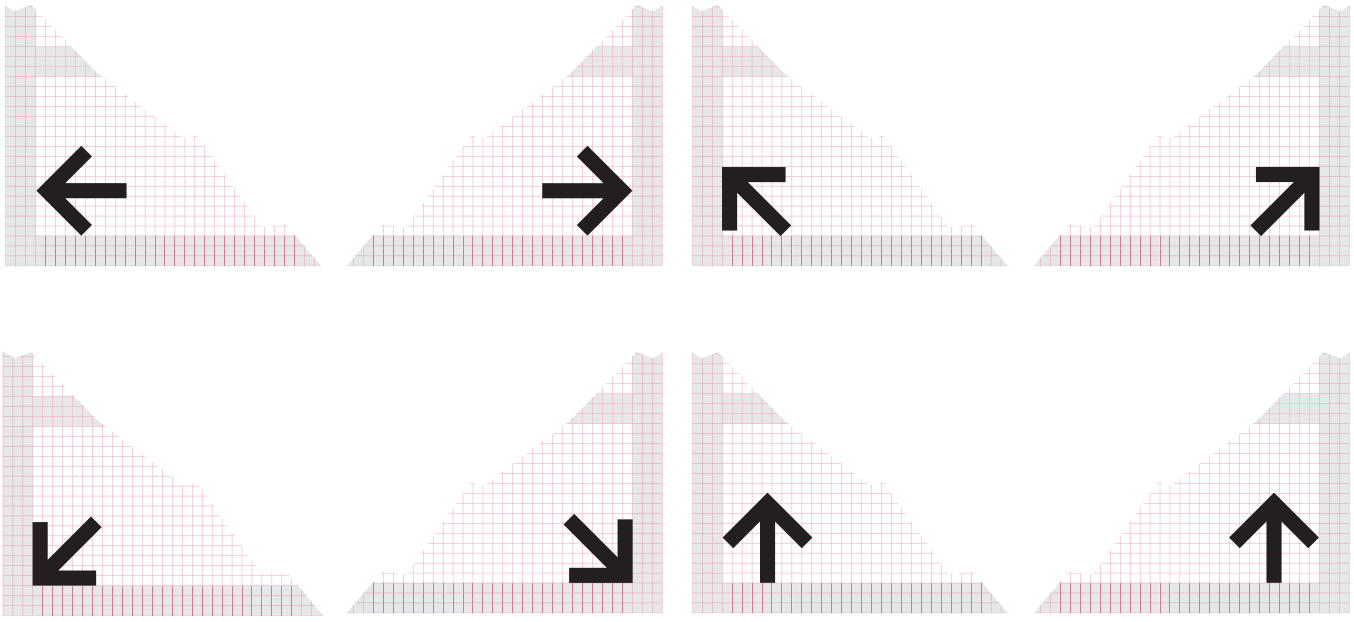

Zone de dégagement

Panneau d'identification de service

Il y a toujours un demi-espace entre le numéro et la lettre qui le suit et jamais de trait d'union.

Exemple

Composantes

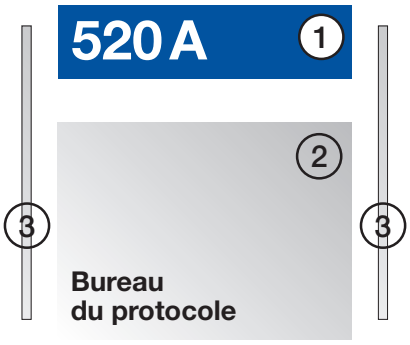

1 Module d'identification du numéro
- 2" x 8"
- bleu
- numéro en blanc

2 Module d'identification du service
- 6" x 8"
- typographie en noir

3 Moulures latérales

Panneau d'identification de service

(suite)

Grilles

Module supérieur

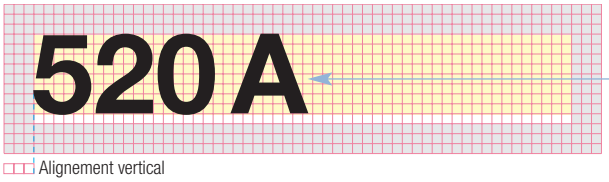

Numéros
Helvetica Neue 75 Bold
Calibre 8

Module inférieur

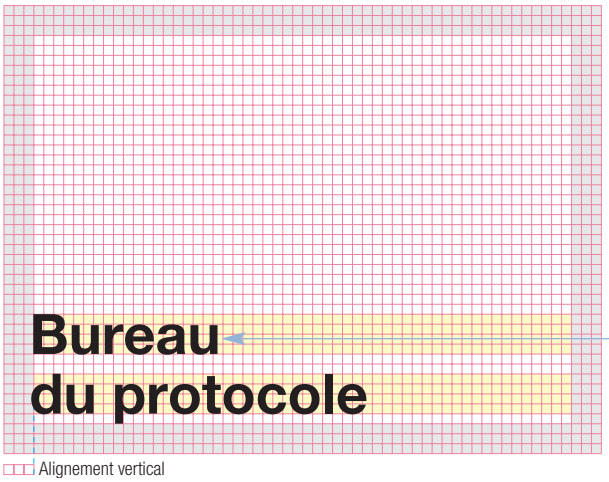

Dénomination du service
Helvetica Neue 75 Bold
Calibre 4

Zone de dégagement

Panneau d'identification – Commodités et sécurité

Exemples

Commodités

Sécurité

Composantes

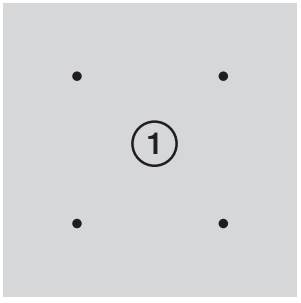

1 Plaque d'acier vissé au mur
- 8" x 8"

2 Module d'identification, collé à la plaque
- 8" x 8"

Panneau de commodités
- picto en noir

Panneau de sécurité
- rouge
- picto en blanc

Panneau d'identification – Commodités et sécurité

(suite)

Grilles

Commodités

Sécurité

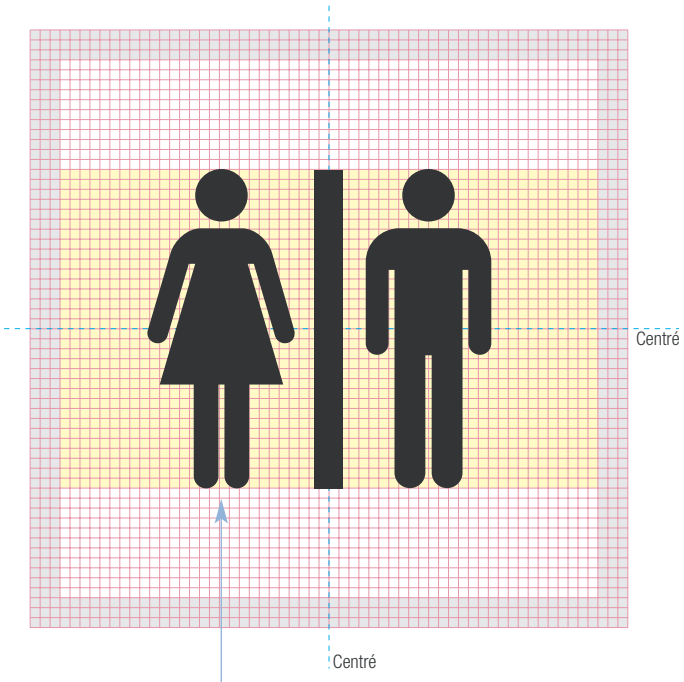

Picto
Calibre 32
Centré horizontalement
et verticalement sur
le module

Application murale ou drapeau

Zone de dégagement

Panneau d'identification du personnel – Plaque murale

Exemple

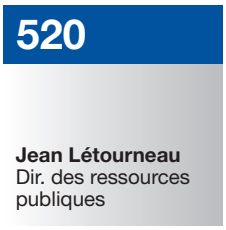

Composantes

1 Plaque d'acier vissée au mur
- 6" x 6"

2 Module d'identification du numéro, collé à la plaque
- 1,5" x 6"
- bleu
- numéro en blanc

3 Module d'identification de la personne, aimanté à la plaque
- 4,5" x 6"
- typographie en blanc

Grilles

Exeptionnellement, la dimension verticale des modules n'étant pas un multiple de 2", la grille se trouve fragmentée.

Panneau d'identification du personnel – Plaque pour écran

Exemple

Composantes

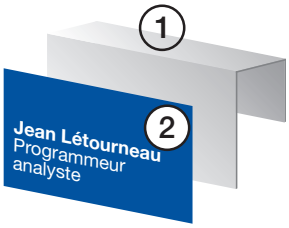

1 Support en L appuyé sur l'écran
- surface de 6" x 3"

2 Module d'identification, aimanté à la plaque
- 6" x 3"
- bleu
- typographie en blanc

Grille de la plaque pour écran

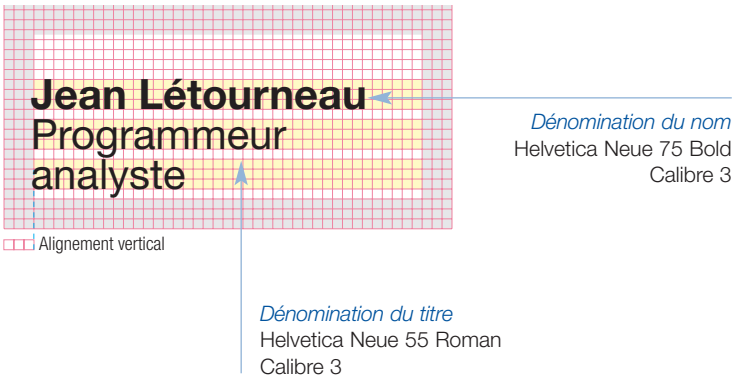

Zone de dégagement

Panneau d'identification de porte

Exemples

Commodités

Équipement

Composantes

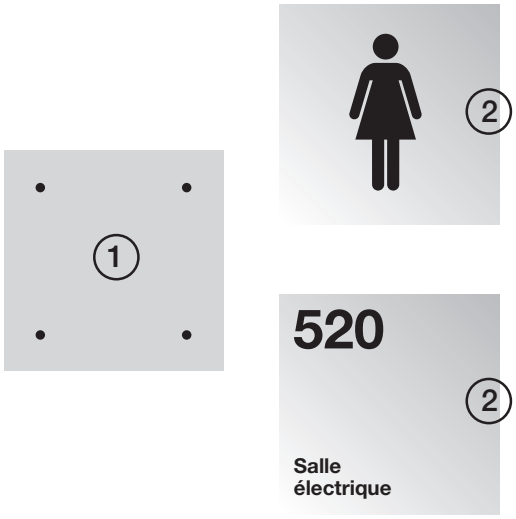

1 Plaque d'acier vissée au mur
- 6" x 6"

2 Module d'identification, collé à la plaque
- 6" x 6"
- picto ou typographie en noir

Panneau d'identification de porte

(suite)

Grilles

Commodités

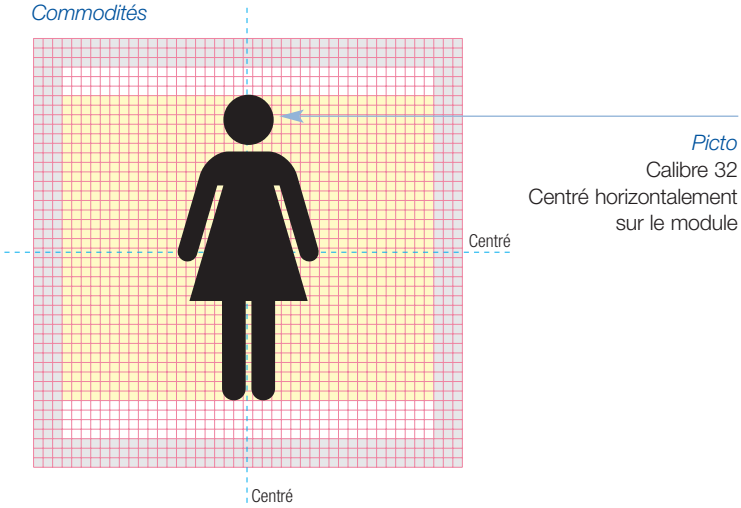

Picto
Calibre 32
Centré horizontalement
sur le module

Équipement

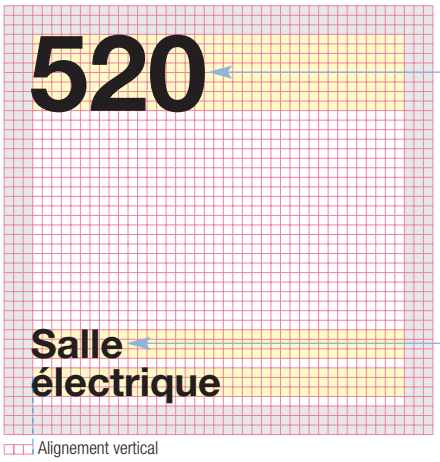

Numéros
Helvetica Neue 75 Bold
Calibre 8

Dénomination de l'équipement
Helvetica Neue 75 Bold
Calibre 3

Zone de dégagement

Positionnement

Panneau répertoire

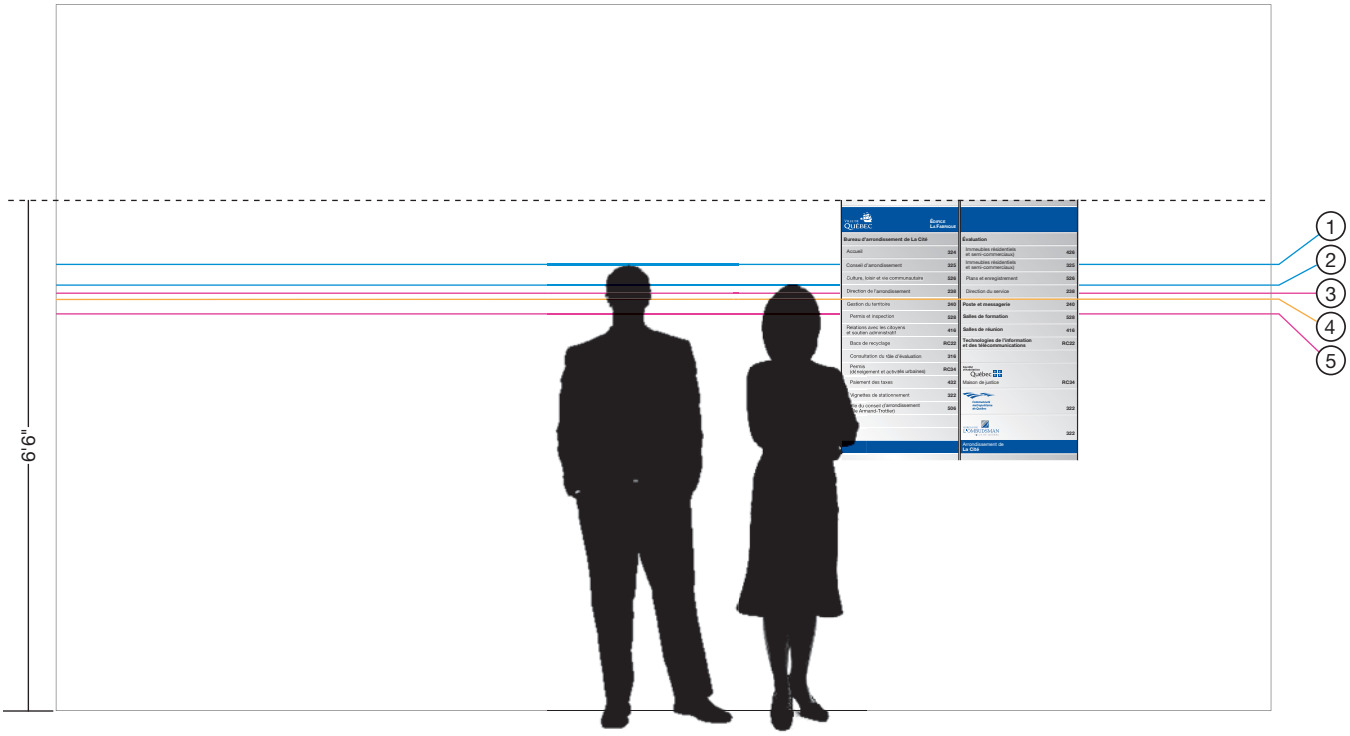

La mesure est prise à partir du sol jusqu'à la partie supérieure du panneau.

1 Grandeur moyenne-homme
- 5'8,5"

2 Vision horizontale moyenne-homme
- 5'5"

3 Grandeur moyenne-femme
- 5'3,5"

4 **Vision horizontale moyenne-générale**
- **5'2,25"**

5 Vision horizontale moyenne-femme
- 5'0,5"

Positionnement

suite)

Panneau répertoire d'étage

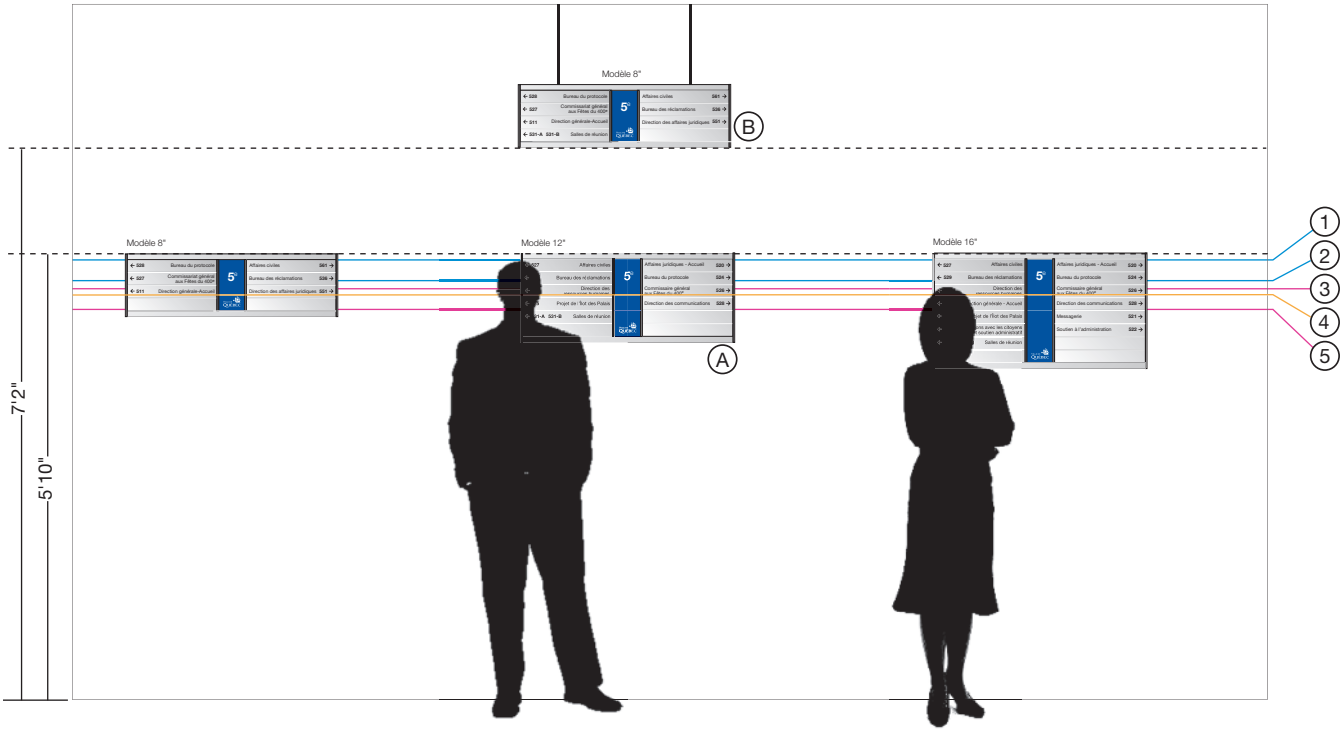

Toutes les mesures sont prises à partir du sol jusqu'à la base du panneau, sauf pour le panneau répertoire d'étage dont la mesure est prise du sol jusqu'à la partie supérieure du panneau.

1 Grandeur moyenne-homme
- 5'8,5"

2 Vision horizontale moyenne-homme
- 5'5"

3 Grandeur moyenne-femme
- 5'3,5"

4 **Vision horizontale moyenne-générale**
- **5'2,25"**

5 Vision horizontale moyenne-femme
- 5'0,5"

A Panneau répertoire d'étage
- 5'10"

B Panneau répertoire d'étage suspendu
- 7'2"

Positionnement

suite)

Panneaux d'identification et directionnels

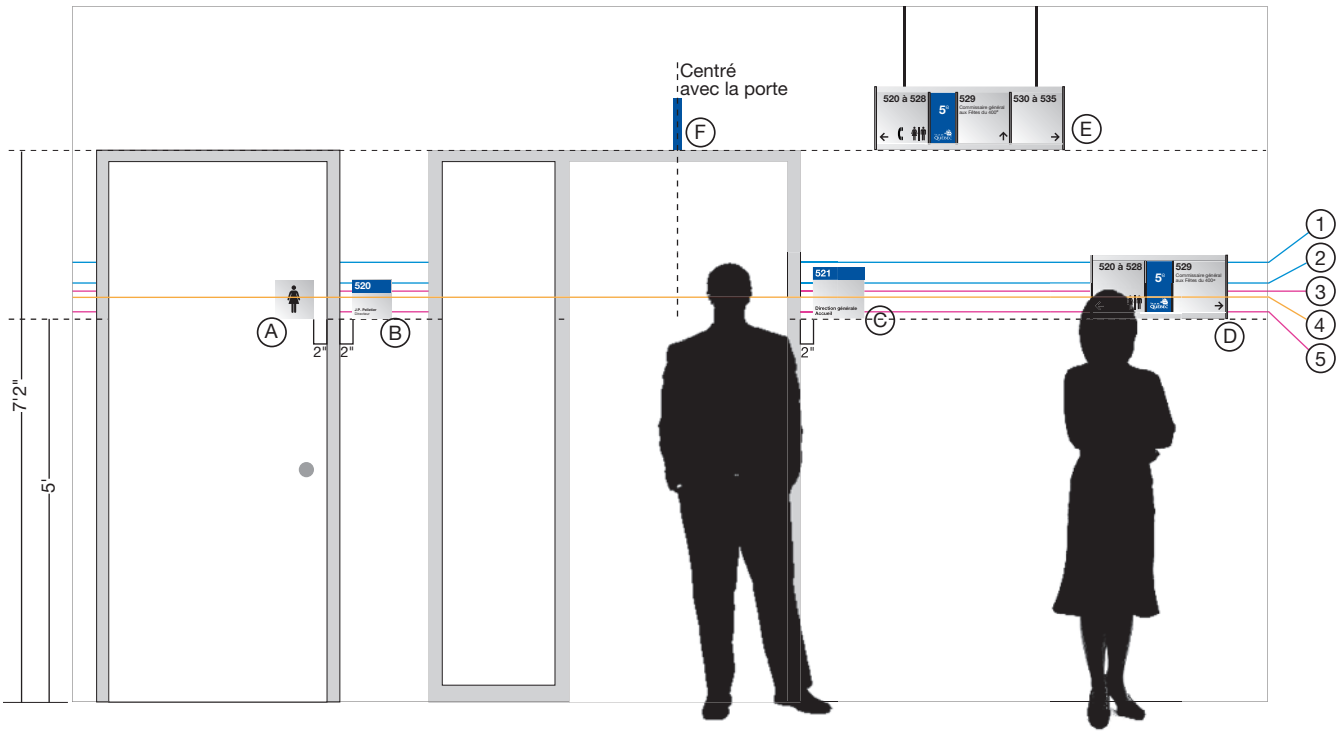

Toutes les mesures sont prises à partir du sol jusqu'à la base du panneau.

1 Grandeur moyenne-homme
- 5'8,5"

2 Vision horizontale moyenne-homme
- 5'5"

3 Grandeur moyenne-femme
- 5'3,5"

4 **Vision horizontale moyenne-générale**
- **5'2,25"**

5 Vision horizontale moyenne-femme
- 5'0,5"

A Plaque de porte
- 5'

B Panneau d'identication du personnel
- 5'

C Panneau d'identification de service – mural
- 5'

D Panneau directionnel – mural
- 5'

E Panneau directionnel – suspendu
- 7'2"

F Panneau d'identication – drapeau
- 7'2"

Couleur

Les panneaux de signalisation intérieur de la Ville de Québec peuvent être réalisés selon diverses techniques. Il est cependant essentiel de s'assurer que les matériaux et produits utilisés sont de bonne qualité et respectent les couleurs indiquées par référence au système Pantone. Ainsi, tous les éléments d'identification des panneaux de signalisation sont produits en découpe vinyle dont les couleurs sont spécifiées ci-dessous.

Infos à mettre à jour

Produits (découpe vinyle)	
Blanc :	Pellicule opaque 2 mm – **3M Scotchcal – Blanc – Série 7725-10**
Bleu :	

Visuels à insérer en même temps que les infos finales